Analyse des subventions financières 2025 pour les PME du Québec

Publié le 16 septembre 2025 65 min de lecture

Subventions pour les petites entreprises au Québec – Guide complet 2025

Sommaire exécutif

Le Québec offre un **riche éventail de subventions et de soutien financier** aux petites entreprises, comprenant des subventions, des crédits d'impôt, des prêts à faible taux d'intérêt et des subventions salariales. Le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral proposent de nombreux programmes ciblant les jeunes entreprises et les PME établies dans tous les secteurs. Des organismes provinciaux clés comme **Investissement Québec** et des organismes fédéraux comme **Développement économique Canada (DEC)** sont à l'origine de nombreuses initiatives. Les petites entreprises technologiques, manufacturières, touristiques, agricoles et des industries créatives peuvent accéder à des **programmes sectoriels spécifiques** qui favorisent l'innovation, l'expansion et le développement de la main-d'œuvre. Ce rapport fournit un aperçu détaillé de **tous les principaux programmes de subventions actuellement disponibles** au Québec, classés par type (subventions, incitatifs fiscaux, prêts, etc.) et par secteur d'activité. Chaque programme est décrit avec son objectif, son admissibilité et

ses avantages, avec des citations de sources directes pour référence ultérieure. Une annexe finale présente des **tableaux récapitulatifs** pour une consultation rapide, et une section **Contacts clés** répertorie les ressources essentielles pour aider les entreprises à naviguer dans les processus de demande. En bref, l'écosystème des subventions au Québec en 2025 est robuste – **offrant un financement non remboursable allant jusqu'à 50 % des coûts de projet dans de nombreux cas, des crédits d'impôt remboursables pouvant atteindre 37,5 % des dépenses admissibles, un financement sans intérêt pour les projets stratégiques, et un soutien salarial jusqu'à 75 % pour certaines embauches** – le tout visant à favoriser une communauté de petites entreprises compétitive, innovante et résiliente (Source: rcgt.com)(Source: ayming.ca).

Aperçu du paysage des subventions au Québec

Le paysage des subventions au Québec est un **système à plusieurs niveaux impliquant des programmes provinciaux et fédéraux**, ainsi que certaines initiatives privées ou à but non lucratif. Au **niveau provincial**, le gouvernement du Québec (souvent par l'intermédiaire d'**Investissement Québec** et de divers ministères) offre de nombreux programmes d'aide financière pour soutenir l'investissement des entreprises, l'innovation et la création d'emplois. Ceux-ci comprennent des subventions directes (contributions non remboursables), des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt, et des **crédits d'impôt remboursables** qui réduisent les coûts d'exploitation pour les activités admissibles (Source: rcgt.com)(Source: revenuquebec.ca). La stratégie provinciale des dernières années met l'accent sur la stimulation de la productivité, l'encouragement de la transformation numérique et la promotion du développement durable dans les PME. Par exemple, le budget 2025 du Québec a introduit un **crédit d'impôt simplifié pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC)** afin de renforcer la R&D et l'innovation avec un crédit de base de 20 % (30 % sur certaines dépenses) (Source: revenuquebec.ca)(Source: revenuquebec.ca), tout en consolidant les incitatifs plus anciens pour simplifier l'accès.

Au **niveau fédéral**, les petites entreprises du Québec peuvent accéder à des programmes pancanadiens administrés directement par des agences fédérales ou par des antennes régionales. **Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC)** administre des fonds comme le Programme de croissance du tourisme (PCT) pour renforcer les attractions touristiques locales (Source: canada.ca)(Source: canada.ca), et les programmes fédéraux d'innovation et d'exportation sont également accessibles au Québec. Des organisations telles que le **Conseil national de recherches (CNRC)** (par l'intermédiaire de son programme PARI) et les ministères fédéraux offrent des subventions et des contributions qui complètent souvent les efforts provinciaux. De nombreux soutiens fédéraux sont ouverts à toutes les provinces mais disposent de réseaux locaux au Québec (par exemple, des conseillers PARI, des bureaux de la BDC et d'EDC, etc.), garantissant que les entreprises québécoises peuvent en bénéficier pleinement.

De manière cruciale, le **secteur privé et les organisations non gouvernementales** contribuent également à l'écosystème de financement. Ceux-ci incluent des fonds de prêts à but non lucratif et des concours de subventions parrainés par des entreprises. Par exemple, **Futurpreneur Canada** (un organisme national à but non lucratif soutenu par le gouvernement et les banques) fournit du financement de démarrage et du mentorat aux jeunes entrepreneurs du Québec (prêts jusqu'à 60 000 $ avec deux ans de mentorat) (Source: bofu.ca)(Source: bofu.ca). De même, **EVOL (anciennement Femmessor)** offre des prêts et du soutien aux entreprises détenues par des groupes sous-représentés, en mettant l'accent sur l'impact social, environnemental ou culturel (Source:

bofu.ca)(Source: bofu.ca). De plus, les organismes de développement économique régional (par exemple, les fonds d'investissement locaux gérés par des organismes municipaux) et certaines fondations gèrent des programmes de subventions pour des communautés spécifiques ou des défis commerciaux.

Dans l'ensemble, le paysage des subventions au Québec en 2025 est **complet mais complexe**. Des dizaines de programmes existent, souvent avec des objectifs qui se chevauchent. Le *Plan PME* du gouvernement provincial et d'autres stratégies garantissent que, qu'une entreprise vise à adopter de nouvelles technologies, à développer sa production, à pénétrer les marchés d'exportation, à embaucher et à former des travailleurs, ou à s'orienter vers des pratiques plus écologiques, il existe probablement un **programme de financement disponible pour compenser les coûts**. Cependant, naviguer dans ce système nécessite de comprendre les catégories de soutien et les principaux programmes au sein de chaque catégorie – ce que les sections suivantes détaillent. La bonne nouvelle est que de nombreux programmes sont **cumulables** dans une certaine mesure (bien que l'aide publique totale soit généralement plafonnée à environ 50 % des coûts de projet (Source: quebec.ca)), et des ressources comme l'**Outil de recherche d'avantages pour les entreprises** du gouvernement peuvent aider à identifier les programmes applicables. Dans les sections suivantes, nous décomposons les subventions par type et par secteur, et fournissons des conseils sur les procédures de demande et les contacts clés pour simplifier l'accès.

Ventilation par type de programme

Dans cette section, les subventions du Québec sont organisées par **type de soutien**, à savoir : **Subventions (Contributions non remboursables)**, **Crédits d'impôt et incitatifs**, **Prêts et garanties de prêts**, et **Subventions salariales et soutien à la formation**. Chaque catégorie joue un rôle distinct dans le financement des petites entreprises :

Subventions et contributions non remboursables

Les subventions sont des **contributions financières directes qui n'ont pas besoin d'être remboursées**, à condition que le bénéficiaire respecte les conditions du programme. Les PME québécoises peuvent profiter de nombreux programmes de subventions provenant de sources provinciales et fédérales :

- **Investissement Québec – Programme ESSOR (Plusieurs volets) :** *ESSOR* est un programme phare du Québec qui soutient les projets d'investissement des entreprises. Il offre une combinaison de subventions et de prêts, certains volets offrant un **financement non remboursable allant jusqu'à 50 %** des coûts de projet pour les études de faisabilité et les initiatives de transformation numérique. Par exemple, le **volet 1A d'ESSOR** soutient les études de faisabilité pour les projets d'investissement avec des subventions allant jusqu'à **50 000 $ (couvrant 50 % des coûts) (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com)**, ciblant les projets qui améliorent la compétitivité. De même, le **volet 1C** soutient la mise en œuvre de plans de transformation numérique, également avec des subventions allant jusqu'à 50 000 $ (50 % des coûts admissibles) pour les entreprises de toute industrie (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com). Les composantes plus importantes d'ESSOR peuvent financer des projets d'expansion majeurs (généralement des investissements de 100 000 $ et plus (Source: gurussolutions.com)) par une combinaison de prêts sans intérêt et, pour les grands projets exceptionnels, une **remise partielle (portion non remboursable)** à titre d'incitatif (Source: rcgt.com)

(Source: rcgt.com). En effet, ESSOR s'adapte à la taille du projet : les petits projets peuvent obtenir des subventions directes, tandis que les grands projets obtiennent des prêts avec d'éventuelles composantes de subvention pour des résultats stratégiques (par exemple, des gains de productivité).

- **Programme de Soutien à la Commercialisation et à l'Exportation (PSCE) :** Ce programme québécois stimule la commercialisation et la capacité d'exportation des PME. Il comporte au moins deux volets : le **volet 1 du PSCE** aide les entreprises à s'intégrer dans des chaînes d'approvisionnement stratégiques, offrant entre **25 000 $ et 250 000 $** par projet (jusqu'à 50 % des coûts) pour le développement de marchés et l'innovation liés aux chaînes d'approvisionnement (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com). Le **volet 2 du PSCE** soutient les PME québécoises qui s'étendent sur des marchés hors Québec (internationalisation), avec des subventions de **25 000 $ à 100 000 $** (également jusqu'à 50 % des coûts de projet) pour accélérer les projets de marchés d'exportation (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com). Ces volets couvrent des activités telles que les études de marché, l'adaptation de produits, les foires commerciales et les campagnes de marketing, renforçant ainsi la portée mondiale des PME.

- **Panorama – Investissement Québec : Panorama** est un programme nouvellement lancé (2025) destiné aux entreprises axées sur l'exportation. En réponse aux incertitudes commerciales américaines, Panorama offre des solutions de financement à l'exportation accélérées et un soutien non remboursable couvrant **jusqu'à 50 % des coûts admissibles** tels que le développement de marchés étrangers, la participation à des salons commerciaux internationaux et l'adaptation de produits pour l'exportation (Source: bofu.ca)(Source: bofu.ca). L'objectif est d'aider les entreprises québécoises à diversifier leurs marchés au-delà des États-Unis et à atténuer les impacts tarifaires. Le financement Panorama est lié à l'existence d'un projet d'exportation concret et est disponible pour les entreprises enregistrées au Québec qui répondent aux critères de viabilité d'Investissement Québec (Source: bofu.ca). Ce programme s'inscrit dans une poussée plus large de soutien à l'exportation, complétant les subventions fédérales à l'exportation.

- **Fonds Écoleader :** Le **Fonds Écoleader** est un programme de subventions provincial qui promeut le développement durable dans les entreprises. Il offre des **contributions non remboursables allant jusqu'à 50 % des coûts de projet** pour les projets qui améliorent la performance environnementale (Source: bofu.ca) (Source: bofu.ca). Les initiatives admissibles comprennent l'**adoption de technologies vertes, les améliorations de processus écologiques et la formation des employés en gestion écoresponsable**(Source: bofu.ca). Les PME québécoises ayant un projet de développement durable peuvent recevoir un soutien (souvent plafonné à un certain montant par projet) pour compenser les coûts des diagnostics environnementaux, des honoraires de consultants ou des équipements qui réduisent l'impact environnemental. L'objectif du programme est de stimuler l'innovation dans les pratiques propres et présente le double avantage de rendre les entreprises plus compétitives et conformes aux réglementations en évolution.

- **Programme Podium de STIQ : Podium** est un programme de *Sous-Traitance Industrielle Québec (STIQ)*, un organisme privé à but non lucratif soutenu par le gouvernement. Il fournit une aide financière (principalement sous forme de subventions) pour améliorer la performance des PME manufacturières. Grâce à Podium, les entreprises peuvent obtenir la **couverture de 75 % des coûts admissibles** pour des projets tels que les diagnostics de productivité, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et le coaching stratégique (Source: bofu.ca)(Source: bofu.ca). Il cible spécifiquement les **fabricants et les entreprises de services industriels** au Québec qui visent à améliorer leur compétitivité. Les entreprises participantes subissent un

étalonnage structuré et reçoivent des conseils d'experts, la subvention compensant le coût des consultants et de la formation. En couvrant une partie significative des coûts, Podium réduit les obstacles pour les PME qui souhaitent investir dans l'excellence opérationnelle.

- **Développement économique Canada – Subventions régionales :** Du côté fédéral, le **Programme de développement économique du Québec (PDEQ)** de DEC fournit des subventions et des contributions pour des projets qui développent l'économie des régions du Québec. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une subvention unique en soi, le PDEQ englobe diverses initiatives. Par exemple, le **Programme de croissance du tourisme (PCT)** dans le cadre du PDEQ (récemment actif de 2022 à 2024) a fourni des fonds aux PME et aux organisations touristiques pour développer des attractions et des expériences, en mettant l'accent sur le tourisme rural et autochtone. Au Québec, le PCT disposait d'un budget de 21,1 millions de dollars et visait à accroître la capacité des attractions touristiques locales à attirer davantage de visiteurs de l'extérieur de la province (Source: canada.ca)(Source: canada.ca). Il a fourni des *contributions non remboursables* (subventions) aux PME et aux organismes sans but lucratif admissibles dans le secteur du tourisme, couvrant des projets qui améliorent le tourisme toute l'année et soutiennent la croissance à long terme. (Bien que la période de réception des demandes du PCT soit terminée (Source: canada.ca), il illustre le soutien fédéral par subventions accessible aux entreprises québécoises ; des programmes périodiques similaires ciblent d'autres secteurs comme l'innovation ou le développement communautaire.)

- **CanExport PME : CanExport** est une subvention fédérale ouverte aux PME canadiennes (y compris les entreprises québécoises) pour soutenir le marketing à l'exportation. Elle offre **jusqu'à 99 999 $ par exercice financier** pour rembourser 50 % des coûts liés à la pénétration de nouveaux marchés internationaux (Source: deleguescommerciaux.gc.ca). Les dépenses admissibles comprennent les voyages pour des missions commerciales, la participation à des foires commerciales, les études de marché, la traduction de matériel marketing et même les frais de protection de la propriété intellectuelle à l'étranger. Ce programme est particulièrement pertinent pour les jeunes entreprises technologiques et les exportateurs manufacturiers du Québec qui cherchent au-delà du Canada. Il exige que le marché cible soit nouveau (moins d'un certain seuil de ventes antérieures) et que l'entreprise ait une certaine fourchette de revenus, mais c'est une subvention populaire et généreuse pour la préparation à l'exportation.

- **Subventions sectorielles et à vocation spécifique :** Il existe de nombreuses autres subventions ciblant des industries ou des objectifs spécifiques. Par exemple, la *SODEC* (un organisme québécois pour les entreprises culturelles) offre des subventions aux sociétés de production cinématographique, télévisuelle et musicale pour la création et l'exportation de contenu dans les **industries créatives**. En agriculture, le cadre du **Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD)** (2023-2028) finance des programmes de partage des coûts au Québec pour l'innovation agricole, la modernisation de la transformation agroalimentaire et la durabilité environnementale – par exemple, des subventions pour l'action climatique à la ferme ou la modernisation d'équipements (administrées par le ministère de l'Agriculture du Québec). Pour les **jeunes entreprises**, outre Futurpreneur (détaillé plus loin), certains incubateurs et programmes municipaux offrent des subventions de démarrage : par exemple, la Ville de Montréal (via **PME MTL**) offre périodiquement des subventions de démarrage ou des concours pour les nouvelles entreprises, et *Montréal Inc* (un organisme à but non lucratif) a historiquement accordé des subventions aux entreprises en démarrage dans la région de Montréal. De plus, les entreprises privées organisent parfois des concours de subventions (par exemple, Microcrédit Desjardins ou défis d'innovation d'entreprise), bien que ceux-ci soient compétitifs et non des programmes permanents.

Crédits d'impôt et incitatifs

Les crédits d'impôt sont une forme cruciale de subvention au Québec, souvent des **crédits remboursables** qui se traduisent par un remboursement en espèces aux entreprises qui produisent des déclarations de revenus. Les gouvernements provincial et fédéral utilisent les crédits d'impôt pour encourager la R&D, la production créative, le développement du commerce électronique, et plus encore :

- **Crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) :** La RS&DE est un programme fédéral d'incitatifs fiscaux, complété par les crédits provinciaux du Québec. Une société privée sous contrôle canadien (SPCC) menant des activités de R&D peut recevoir un **crédit d'impôt fédéral remboursable de 35 % sur les dépenses de R&D admissibles** jusqu'à une certaine limite, et environ 15 % sur tout excédent (non remboursable) au niveau fédéral. Le Québec a historiquement complété cela avec son propre crédit d'impôt pour les salaires de R&D. En 2025, le Québec a introduit le nouveau **CRIC – Crédit d'impôt pour la R&D, l'innovation et la précommercialisation**, consolidant les crédits de R&D antérieurs (Source: revenuquebec.ca). Le CRIC offre un **crédit d'impôt remboursable à un taux de base de 20 %**, porté à **30 % sur le premier million de dollars** de dépenses admissibles de R&D ou de précommercialisation au-delà d'un seuil (Source: revenuquebec.ca)(Source: revenuquebec.ca). Les dépenses admissibles comprennent les salaires de R&D, les honoraires de sous-traitants, les paiements aux organismes de recherche, et même certains coûts en capital pour la R&D au Québec (Source: revenuquebec.ca). Cette réforme a également élargi l'admissibilité aux activités d'innovation plus avancées (par exemple, les tests de prototypes, les approbations réglementaires, la conception de produits après la R&D) pour aider les entreprises à commercialiser leurs produits (Source: revenuquebec.ca). Pour les PME, ces crédits de R&D sont souvent remboursables, ce qui signifie que si le crédit dépasse les impôts dus, le solde est versé – agissant ainsi comme une subvention à l'innovation.

- **Crédit d'impôt pour le commerce électronique (CDAE) :** Le **Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (Crédit CDAE)** du Québec est un programme de longue date qui encourage la croissance du secteur des TI. Il offre un **crédit d'impôt de 30 % sur les salaires admissibles**, jusqu'à **25 000 $ par emploi** annuellement, pour les entreprises des secteurs des technologies de l'information spécifiés (Source: ayming.ca)(Source: ayming.ca). Les entreprises doivent être certifiées et avoir une activité principale dans le développement de solutions TI (telles que des logiciels de processus d'affaires, des plateformes numériques, des technologies financières, etc.). Sur le crédit de 30 %, 24 % sont remboursables et 6 % sont non remboursables (Source: investquebec.com), offrant un remboursement significatif aux entreprises admissibles. Ce crédit subventionne efficacement les coûts de main-d'œuvre de haute technologie et est devenu un programme permanent et évolué depuis sa création, reflétant l'engagement du Québec envers son industrie technologique (Source: ayming.ca). Notamment, le budget 2025 a élargi le crédit pour le commerce électronique afin de mieux inclure les rôles liés à l'IA et aux technologies de pointe (Source: leyton.com), garantissant sa pertinence.

- **Crédit d'impôt pour la production multimédia :** Pour soutenir l'industrie du jeu vidéo et des médias numériques, le Québec offre un **crédit d'impôt remboursable allant jusqu'à 37,5 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles** pour la production de titres multimédias (Source: ayming.ca)(Source: ayming.ca). Les projets admissibles comprennent les produits de médias numériques interactifs (par exemple, jeux vidéo,

logiciels éducatifs, expériences de réalité virtuelle) qui intègrent au moins trois types de médias (texte, son, images, animation) (Source: ayming.ca). Les entreprises doivent être basées au Québec et obtenir une certification pour le produit. Cet incitatif a fait de Montréal et du Québec un pôle de développement de jeux en subventionnant efficacement plus d'un tiers des coûts salariaux des développeurs. (Il existe des programmes fédéraux parallèles comme le Fonds des médias du Canada qui accordent des subventions à certains projets de médias numériques, mais le crédit d'impôt est une pierre angulaire pour les studios à but lucratif.)

- **Crédit d'impôt pour le design :** Le Québec encourage le design industriel et la mode par un crédit d'impôt spécifique couvrant **jusqu'à 24 % des dépenses de design admissibles**(Source: ayming.ca). Il comporte deux volets : un pour le **design de mode** (par exemple, la conception de nouvelles collections de vêtements) et un pour le **design industriel** (améliorations de la conception de produits). Ce crédit aide les entreprises du secteur de l'habillement, du textile, du meuble ou d'autres secteurs manufacturiers à compenser le coût d'embauche de designers ou de consultants en design. Il est particulièrement utile pour les activités qui pourraient ne pas être admissibles aux crédits de R&D mais qui impliquent néanmoins de l'innovation en matière d'esthétique ou de fonctionnalité (Source: ayming.ca). (Note : À partir de 2025, le sous-crédit pour le design industriel devait être éliminé ou remanié dans le cadre du nouveau système CRIC (Source: revenuquebec.ca), soulignant l'évolution des incitatifs fiscaux. Le crédit pour le design de mode reste disponible pour soutenir l'industrie dynamique du vêtement au Québec.)

- **Crédits d'impôt pour le cinéma, la télévision et l'industrie culturelle :** Le Québec et le Canada offrent tous deux des crédits d'impôt pour les productions culturelles. Au niveau provincial, par l'intermédiaire de la **SODEC et de Revenu Québec**, il existe des crédits remboursables pour la production cinématographique/télévisuelle (avec des taux plus élevés si la production est en français), pour les événements multimédias, l'enregistrement sonore, l'édition de livres et même le doublage. Par exemple, le crédit d'impôt pour la production cinématographique québécoise peut représenter environ 20 à 40 % des coûts de production admissibles (variant selon le type de projet et s'il s'agit d'une coproduction officielle). Au niveau fédéral, le **Crédit d'impôt pour production cinématographique ou vidéo canadienne** offre 25 % de la main-d'œuvre admissible comme base pour le contenu canadien, et le **Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou vidéo** (pour les productions étrangères tournées au Canada) offre 16 % de la main-d'œuvre canadienne. Ensemble, ces mesures rendent le Québec attrayant tant pour les producteurs locaux que pour les studios étrangers. Pour les **industries créatives** (telles que les médias interactifs, la musique et l'édition), ces incitatifs fiscaux agissent comme des subventions aux entreprises créatives, s'ajoutant souvent aux programmes de financement direct (par exemple, Téléfilm Canada, subventions du Conseil des arts du Canada, etc.).

- **Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication et la transformation :** Le Québec avait auparavant un crédit d'impôt à l'investissement « C3i » pour encourager l'achat d'équipements de fabrication et de transformation. Le *C3i* (Crédit pour l'investissement et l'innovation) offrait un crédit remboursable (10 % à 20 % des coûts d'équipement, selon la région) aux PME investissant dans des équipements améliorant la productivité (Source: ayming.ca). Ce crédit était disponible jusqu'en 2022-2023 ; son statut en 2025 dépend des renouvellements budgétaires. Même si des programmes spécifiques expirent, les entreprises peuvent souvent déduire rapidement les investissements en capital grâce à l'amortissement accéléré (mesures fédérales) – ce n'est pas une subvention directe, mais une économie d'impôt. De plus, le Québec offre une déduction de type « Patent Box » connue sous le nom de *Déduction pour les sociétés manufacturières*

innovantes (DSMI), qui réduit l'impôt provincial sur les bénéfices tirés des innovations brevetées commercialisées au Québec (Source: ayming.ca). Bien qu'il ne s'agisse pas d'un crédit en soi, c'est un incitatif fiscal qui récompense les entreprises qui développent et commercialisent de la propriété intellectuelle dans la province.

- **Autres incitatifs fiscaux :** Les entreprises qui embauchent certains travailleurs peuvent bénéficier de crédits d'impôt ciblés. Par exemple, le gouvernement fédéral a récemment introduit un **Crédit d'impôt pour la formation d'apprentis** pour les gens de métier (salaires de la première année d'apprentissage), et le Québec a un crédit d'impôt pour encourager l'embauche d'immigrants à leur premier emploi au Québec (temporaire – le programme « PRIIME » offre également une subvention salariale, dont il sera question plus tard). Il existe également un **Congé fiscal pour les grands projets d'investissement** provincial – les entreprises (y compris éventuellement les PME en consortium) qui réalisent des mégaprojets (généralement des investissements de plus de 100 millions de dollars) au Québec peuvent bénéficier d'un congé pluriannuel sur l'impôt sur le revenu et les cotisations salariales. Bien que cela s'applique aux projets plus importants, cela souligne l'éventail des incitatifs disponibles dans la boîte à outils fiscale du Québec. Les petites entreprises tirent principalement parti des crédits remboursables (comme la RS&DE, le CDAE, etc.) qui injectent directement des liquidités ou réduisent les impôts à payer pour libérer des fonds.

Prêts et garanties de prêt

Outre les subventions et les crédits, les **programmes de financement à conditions préférentielles** sont un soutien essentiel pour les petites entreprises. Ceux-ci comprennent des prêts garantis par le gouvernement, des financements sans intérêt et des garanties de prêt qui améliorent l'accès au capital :

- **Prêts d'Investissement Québec (ESSOR et autres) :** Investissement Québec (IQ) agit comme la banque de développement économique du Québec, offrant des prêts et des garanties de prêt aux entreprises. Dans le cadre de programmes comme ESSOR, IQ fournit un **financement flexible pour les projets d'investissement**, souvent à des taux d'intérêt attrayants ou même sans intérêt pour une période initiale. Par exemple, l'initiative **Chantier Productivité** (au sein d'ESSOR) offre des **prêts remboursables sans intérêt** aux entreprises qui investissent dans des améliorations majeures de la productivité (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com). Les projets de plus de 10 millions de dollars qui augmentent considérablement la productivité pourraient même recevoir une partie de l'aide sous forme de contribution non remboursable, agissant effectivement comme une subvention, en plus du prêt (Source: rcgt.com). Un autre volet de financement d'IQ, **Frontière**, a été introduit en 2025 pour faire face aux ajustements de la chaîne d'approvisionnement – il peut fournir une aide financière rapide allant jusqu'à **50 millions de dollars par entreprise** pour répondre aux besoins de liquidités (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com). Bien que 50 millions de dollars ciblent les grandes entreprises, l'existence de Frontière indique le rôle d'IQ dans les prêts d'urgence (les petites entreprises confrontées à des chocs de la chaîne d'approvisionnement pourraient demander une aide réduite). IQ gère également le **programme PARISEAU** (Programme d'appui au redressement d'entreprises stratégiques) pour fournir un financement d'urgence aux entreprises stratégiques en difficulté temporaire (Source: rcgt.com) – certaines PME de taille moyenne pourraient être admissibles si elles sont des employeurs critiques. En somme, les prêts d'IQ aident les entreprises à entreprendre des expansions, à moderniser leurs équipements ou à combler des lacunes de trésorerie, souvent avec des **taux d'intérêt inférieurs au marché et des conditions de remboursement favorables** comme élément de subvention.

- **Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC) :** Ce programme fédéral est un mécanisme de **garantie** de prêt qui aide les petites entreprises à obtenir des prêts bancaires pour l'immobilier, l'équipement ou les améliorations locatives. Les PME peuvent obtenir des prêts allant jusqu'à **1 000 000 $** (dont jusqu'à 350 000 $ peuvent être destinés à l'équipement et au fonds de roulement) par l'intermédiaire d'institutions financières participantes, le gouvernement fédéral **garantissant 85 %** du montant du prêt. L'avantage est que les entreprises ayant des garanties ou des antécédents limités peuvent emprunter avec l'appui du gouvernement, bien qu'elles paient des frais d'inscription et des intérêts fixés par le prêteur. Ce n'est pas sans intérêt, mais cela facilite l'accès à un financement qui pourrait autrement être refusé. De nombreux entrepreneurs québécois utilisent les prêts du PFPEC pour ouvrir ou agrandir des restaurants, des magasins de détail, des lignes de fabrication, etc. (Bien qu'aucune citation directe ne soit donnée ici, il s'agit d'un programme bien établi à l'échelle du Canada et plus d'informations sont disponibles sur Canada.ca (Source: canada.ca) via l'Outil de recherche d'aide aux entreprises).

- **Banque de développement du Canada (BDC) :** La BDC est une société d'État fédérale dédiée au financement des PME. Elle offre divers **prêts à faible taux d'intérêt et à capital patient**. Par exemple, en réponse aux pressions économiques récentes, la BDC a mis à disposition **500 millions de dollars en financement à des taux d'intérêt préférentiels** pour soutenir les entreprises touchées par les tarifs douaniers et l'exposition aux chaînes d'approvisionnement (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com). Les produits réguliers de la BDC comprennent des prêts aux petites entreprises (souvent jusqu'à 100 000 $ en ligne) avec des conditions flexibles, et des prêts plus importants pour l'expansion, l'achat de technologie ou l'acquisition d'une entreprise. Certains programmes spécialisés de la BDC agissent comme des subventions : le **Fonds de capital de risque pour les femmes en technologie de la BDC** offre non seulement des investissements en capital, mais a également proposé un **prêt pour les femmes en technologie** offrant 0 % d'intérêt pour la première partie du terme aux entreprises technologiques dirigées par des femmes. La BDC co-prête également avec Futurpreneur (prêts de démarrage pour jeunes entrepreneurs), doublant ainsi le capital de démarrage disponible. De plus, pendant la pandémie et la reprise, la BDC a géré des **prêts sans intérêt dans le cadre du Crédit pour les secteurs très touchés** et de programmes similaires (ceux-ci ont pris fin, mais de nouvelles initiatives à faible taux d'intérêt peuvent apparaître lors des changements économiques).

- **Fonds de prêts locaux et régionaux (FLI et autres) :** Partout au Québec, les **Fonds locaux d'investissement (FLI)** sont des fonds d'investissement locaux administrés par les municipalités régionales de comté (MRC) ou les organismes municipaux. Ces fonds accordent des **prêts aux petites entreprises** généralement de l'ordre de 5 000 $ à 50 000 $ (parfois plus), souvent à des startups ou des entreprises locales qui pourraient ne pas être admissibles au crédit bancaire. Les taux d'intérêt sont généralement modestes et parfois une partie du prêt peut être annulée si certaines conditions sont remplies. Par exemple, le Québec a récemment accordé un **moratoire supplémentaire de 6 mois sur les remboursements des prêts FLI** dans certaines régions à titre d'aide (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com), soulignant le soutien du gouvernement à ces fonds au niveau communautaire. De nombreux FLI ont également un programme parallèle pour la relève d'entreprise (voir *Relève* ci-dessous). À Montréal, le réseau **PME MTL** gère des fonds locaux qui offrent des prêts (et certaines subventions) aux nouvelles entreprises de la ville, souvent accompagnés de coaching. Ces prêts locaux sont une pierre angulaire pour les très petites entreprises, les détaillants, les entreprises sociales et d'autres au niveau communautaire.

- **Prêts de démarrage Futurpreneur Canada : Futurpreneur** offre des prêts sans garantie aux entrepreneurs âgés de 18 à 39 ans qui lancent une nouvelle entreprise. L'offre standard est un financement de démarrage allant jusqu'à **60 000 $** (initialement 20 000 $ de Futurpreneur et 40 000 $ de la BDC en prêt complémentaire) (Source: bofu.ca). Les prêts ont des conditions favorables : un faible taux d'intérêt (généralement quelques points au-dessus du taux préférentiel) et des remboursements d'intérêts seulement la première année pour faciliter la trésorerie de démarrage. En 2023, le gouvernement a annoncé une augmentation permettant à Futurpreneur de prêter jusqu'à **75 000 $** dans certains cas (Source: canada.ca), améliorant le soutien aux jeunes fondateurs. Bien qu'il s'agisse de prêts qui doivent être remboursés, l'élément de « subvention » est le coût de financement réduit et le mentorat étendu qui l'accompagne (le mentorat pendant deux ans fait partie du programme (Source: bofu.ca)(Source: bofu.ca)). Les prêts Futurpreneur agissent souvent comme un premier investissement pour les startups qui obtiennent ensuite des prêts bancaires ou des investissements d'anges.

- **Fonds de prêts privés et à but non lucratif :** Outre le gouvernement, il existe au Québec des prêteurs à vocation sociale qui offrent des prêts à des conditions avantageuses aux PME. **EVOL** (mentionné précédemment) finance divers entrepreneurs – elle peut prêter entre **20 000 $ et 450 000 $** pour le démarrage, la croissance, l'acquisition ou le transfert d'entreprise (Source: hellodarwin.com). Les prêts d'EVOL sont « conventionnels » mais s'accompagnent d'un accompagnement hautement personnalisé et d'un écosystème de partenaires (Source: qgentrepreneuriat.com)(Source: mainqc.com). Dans certains cas, une partie du financement d'EVOL ou de fonds similaires peut inclure une portion non remboursable ou un prêt pardonnable si des jalons sont atteints (cela varie selon le fonds et la disponibilité des contributions gouvernementales). Un autre exemple est celui des **programmes de prêts pour l'entrepreneuriat autochtone** : par l'intermédiaire d'Institutions Financières Autochtones comme la SOCCA ou le **réseau NACCA**, les entrepreneurs autochtones du Québec peuvent accéder à des prêts à faible taux d'intérêt et à des subventions pour les entreprises situées sur ou hors réserve, soutenus par des fonds fédéraux. **MicroEntreprendre** est un réseau québécois d'organisations de microcrédit qui offrent de très petits prêts (quelques milliers de dollars) aux entrepreneurs qui ne peuvent pas obtenir de crédit bancaire ; ceux-ci sont souvent sans intérêt ou à très faible intérêt car ils sont subventionnés par des fonds philanthropiques.

- **Programmes de prêts sans intérêt et pardonnables :** Occasionnellement, des programmes spéciaux offrent des *prêts sans intérêt* ou des prêts partiellement pardonnables pour stimuler certaines activités. Un exemple actuel se trouve dans l'initiative de productivité d'ESSOR (Chantier), où les prêts pour les investissements en productivité sont sans intérêt et pourraient inclure une portion de subvention (Source: rcgt.com). Le **Programme canadien d'adoption numérique (PCAN)** fédéral, bien qu'il s'agisse principalement d'un programme de subventions, offre également un **prêt BDC sans intérêt facultatif allant jusqu'à 100 000 $** pour aider à financer l'adoption de technologies numériques par les PME (après qu'elles aient élaboré un plan numérique avec l'aide d'une subvention). Pour les transferts d'entreprise (relève), le **programme Relève Québec** (géré via la FQM et les fonds FLI locaux) offre un *prêt/subvention pardonnable* pour couvrir les honoraires professionnels lors d'une acquisition d'entreprise – par exemple, un entrepreneur repreneur qui a contracté un prêt FLI pour l'achat d'une entreprise pourrait obtenir jusqu'à **15 000 $ ou 50 % des coûts admissibles** via le programme Relève (Source: drummondeconomique.ca). Ces types d'instruments hybrides prêt-subvention servent des objectifs politiques spécifiques comme faciliter les transferts d'entreprise intergénérationnels ou accélérer l'adoption technologique.

Subventions salariales et soutien à la formation

Les subventions salariales et à la formation réduisent le coût d'embauche ou de perfectionnement des employés – un avantage direct pour les entreprises à court de liquidités et un moyen d'encourager la création d'emplois et le développement des compétences :

- **Mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) – Québec :** Le gouvernement provincial (Emploi Québec, sous **Services Québec**) offre du financement aux employeurs pour la formation de leur main-d'œuvre. La **Mesure de formation de la main-d'œuvre** fournit des subventions qui couvrent généralement **50 % des dépenses de formation admissibles, jusqu'à 100 000 $ par entente**(Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com). Dans certains cas (par exemple, la formation de base en littératie ou en numératie pour les employés), la subvention peut atteindre **100 % des coûts (incluant les salaires des stagiaires jusqu'à 25 $/heure) (Source: hellodarwin.com)**. Les dépenses admissibles incluent les honoraires de formateurs externes, le matériel de cours, et même les salaires des employés pendant la formation (pour des formations de base spécifiques) (Source: hellodarwin.com). Toutes les industries peuvent accéder à ce soutien, tant que la formation répond à un besoin en compétences et que l'entreprise est prête à investir une part égale des coûts (Source: hellodarwin.com). Ce programme est à admission continue et un pilier de l'effort du Québec pour stimuler la productivité du travail ; il réduit de moitié le coût de la plupart des initiatives de formation des employés, des compétences numériques au coaching en gestion. Les entreprises doivent soumettre un plan de formation et postuler via Services Québec. (Le programme MFOR a été mis en évidence dans un guide de 2025 comme offrant jusqu'à **75 % dans certains cas** et des bonifications spéciales pour la formation en littératie (Source: hellodarwin.com), garantissant que même les petites entreprises peuvent former leur personnel à un coût abordable.)

- **Subventions salariales pour les nouvelles embauches (Emploi-Québec) :** Le Québec offre des subventions salariales pour encourager l'embauche de certains groupes, souvent par le biais de programmes ciblés :

    - Les programmes de **subvention salariale** peuvent rembourser une portion du salaire d'un nouvel employé pour une période déterminée (généralement 50 % du salaire pendant 12 à 52 semaines, selon le programme). Ceux-ci ciblent généralement les personnes sans emploi qui ont besoin d'une formation en milieu de travail. Par exemple, un petit fabricant embauchant un travailleur auparavant sans emploi pourrait voir 50 % du salaire de ce travailleur couvert pendant les 6 premiers mois, pour compenser les coûts de formation – cela relève des mesures d'Emploi Québec visant à améliorer l'employabilité.

    - Le **PRIIME** (Programme d'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi) est une subvention visant à encourager l'embauche de nouveaux immigrants ou de minorités visibles pour leur premier emploi au Québec. Il peut subventionner jusqu'à environ 50 % du salaire (souvent avec un plafond) pour une certaine durée, en plus de couvrir certains coûts de formation et de mentorat.

    - **Mesures continues liées à la pandémie/post-pandémie** : Alors que la **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** fédérale est terminée, le Québec avait ses propres incitatifs comme le **Programme d'actions concertées** pour le maintien en emploi des travailleurs. En 2025, de telles subventions salariales d'urgence ne sont pas actives, mais l'infrastructure demeure si nécessaire lors de futures crises.

- **Subventions salariales fédérales pour les jeunes et les étudiants :** Le gouvernement fédéral propose plusieurs programmes de subventions salariales que les entreprises québécoises peuvent utiliser :
    - **Emplois d'été Canada (EÉC) :** Un programme bien connu qui paie **50 % du salaire minimum provincial** (ou 100 % pour les organismes à but non lucratif) pour l'embauche de jeunes (15-30 ans) pendant l'été. Les petites entreprises québécoises peuvent embaucher des étudiants ou de jeunes diplômés pour des postes d'été et se faire rembourser la moitié de leurs salaires.
    - **Programme de stages pratiques pour étudiants (PSPE) :** Ce programme, offert par diverses organisations partenaires (ex. : ICTC, ECO Canada, Mitacs, etc.), subventionne les stages d'apprentissage intégré au travail. Il couvre généralement **50 % du salaire d'un étudiant (jusqu'à 5 000 $)** ou **70 % (jusqu'à 7 000 $) si l'étudiant fait partie d'un groupe sous-représenté** (comme les femmes en STIM, les étudiants autochtones, les personnes handicapées). Les employeurs québécois peuvent utiliser le PSPE pour embaucher des étudiants en stage coopératif des universités ou des collèges toute l'année.
    - **Stratégie emploi et compétences jeunesse (SEJ) :** Divers programmes de stages pour jeunes relèvent de cette stratégie. Par exemple, **Lancez votre carrière** ou **Compétences numériques pour les jeunes** offrent aux petites entreprises une subvention (souvent 50 à 75 % des salaires) pour embaucher un jeune diplômé dans des rôles liés à l'informatique, au marketing, aux projets environnementaux, etc. Ce sont des opportunités à durée limitée souvent administrées par des ONG avec un financement fédéral, mais disponibles partout au Canada, y compris au Québec.
- **Incitatifs à l'apprentissage et aux métiers spécialisés :** Pour soutenir les métiers spécialisés, le gouvernement fédéral offre une **Subvention incitative aux apprentis** aux employeurs (anciennement un crédit d'impôt, évoluant maintenant vers un soutien direct) qui embauchent des apprentis de première année dans les métiers Sceau rouge. Les employeurs peuvent obtenir jusqu'à 5 000 $ pour compenser les coûts d'intégration d'un apprenti. Le Québec dispose d'un programme parallèle via la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) qui peut également subventionner les salaires des apprentis ou offrir un crédit d'impôt pour la formation en milieu de travail dans certains métiers. Ceux-ci aident des secteurs comme la construction, la fabrication et les services automobiles au Québec à attirer de nouveaux talents avec moins de risques financiers.
- **Mitacs et stages de recherche :** Bien qu'il ne s'agisse pas d'une subvention salariale traditionnelle, des programmes comme **Mitacs** (un partenariat fédéral-provincial à but non lucratif) subventionnent le coût d'embauche de stagiaires de recherche (généralement des étudiants aux cycles supérieurs) pour travailler sur des projets de R&D d'entreprise. Les entreprises québécoises peuvent engager un stagiaire Mitacs pour un projet de recherche et ne payer qu'environ 50 % de l'allocation du stagiaire, Mitacs couvrant le reste grâce au financement gouvernemental. Il s'agit effectivement d'une subvention salariale pour les talents de R&D hautement qualifiés et est largement utilisé par les startups technologiques et les entreprises manufacturières innovantes.
- **Fonds de formation sectoriels spéciaux :** Certains secteurs ont leurs propres fonds qui agissent comme des subventions à la formation. Par exemple, le **programme FORCE (Formation pour la résilience et la compétitivité en emploi)** a récemment été financé à hauteur de 20 M$ pour former les travailleurs des

secteurs de la fabrication, du transport et des ressources naturelles afin qu'ils s'adaptent aux changements du marché (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com). Dans le cadre de FORCE, le gouvernement du Québec rembourse **jusqu'à 85 % des coûts des programmes de formation** (pour les programmes de 12 mois ou moins) afin d'encourager le perfectionnement des compétences face à des défis comme les tarifs douaniers (Source: rcgt.com). Autre exemple : dans le secteur technologique, le programme **Compétences numériques pour les jeunes** peut subventionner une partie des salaires des jeunes diplômés placés dans des rôles informatiques au sein des PME (il s'agit d'un programme fédéral, géré par des organisations comme Communautique au Québec). Ces programmes ciblés apparaissent et disparaissent, mais ils offrent des opportunités précieuses lorsqu'ils sont actifs.

- **Incitatifs à l'embauche pour des groupes spécifiques :** Les deux niveaux de gouvernement s'efforcent d'améliorer l'inclusion de la main-d'œuvre. En plus des jeunes et des immigrants, il existe souvent des subventions salariales pour l'embauche de **personnes handicapées**, d'**Autochtones** ou de **travailleurs âgés**. Par exemple, un employeur au Québec pourrait obtenir une subvention équivalant à une grande partie des salaires pendant une période s'il embauche et adapte un poste pour une personne handicapée (par le biais des programmes d'Emploi Québec). Services aux Autochtones Canada a des programmes qui peuvent financer une subvention salariale si une entreprise embauche une personne autochtone (souvent livrés par des organisations autochtones). Bien que plus ciblés, ils élargissent le bassin de main-d'œuvre pour les petites entreprises tout en réduisant les risques financiers.

En résumé, les subventions salariales et à la formation peuvent considérablement **réduire les coûts de main-d'œuvre** pour les PME québécoises qui développent leur équipe ou investissent dans les compétences de leurs employés. Des programmes comme la MFOR paient littéralement la moitié de la facture des cours de formation (Source: hellodarwin.com), et les subventions salariales couvrent souvent 50 % (ou plus) du salaire d'une nouvelle embauche dans les bonnes circonstances. Ces soutiens profitent non seulement financièrement à l'entreprise, mais répondent également aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée en facilitant l'embauche et la formation.

Répartition par secteur d'activité

Les programmes de subventions du Québec ciblent ou priorisent souvent certaines **industries** pour s'aligner sur les priorités de développement économique. Voici une répartition des principaux programmes et incitatifs par secteur, illustrant comment les soutiens généraux et sectoriels s'appliquent :

Secteur de la technologie et de l'innovation

Le Québec possède un écosystème technologique dynamique (TI, logiciels, IA, sciences de la vie, etc.) et bénéficie d'un solide soutien gouvernemental pour stimuler l'innovation :

- **Subventions à la R&D et à l'innovation :** Les startups technologiques et les PME innovantes ont fréquemment recours au **PARI du CNRC**, le Programme d'aide à la recherche industrielle. Le PARI fournit des **contributions non remboursables (subventions) couvrant 60 à 80 % des salaires et des coûts des entrepreneurs pour les projets de R&D admissibles**(Source: funding.ryan.com)(Source: funding.ryan.com). Il s'agit d'une source majeure de financement pour le développement de nouvelles technologies ou de nouveaux produits. Cela

nécessite de travailler avec un conseiller en technologie industrielle du PARI et est disponible pour les entreprises incorporées de 1 à 500 employés menant des activités de R&D novatrices (Source: funding.ryan.com)(Source: funding.ryan.com). Au Québec, le PARI est très actif, des centaines d'entreprises recevant un soutien chaque année – des startups d'IA à Montréal aux fabricants de dispositifs médicaux à Sherbrooke.

- **Incubateurs technologiques et programmes d'accélération :** Le Québec compte de nombreux incubateurs/accélérateurs (souvent privés mais parfois avec un financement public) qui offrent des subventions ou du capital de démarrage. Par exemple, les programmes **NextAI Montréal** ou **TechStars Montréal** offrent une combinaison d'investissements et de subventions aux startups d'IA (bien que généralement en échange de capitaux propres). **Bonjour Startup Montréal** et des fonds comme **Real Ventures** collaborent avec le gouvernement sur des initiatives visant à financer les entreprises en démarrage. Bien qu'il ne s'agisse pas de « subventions » au sens classique (souvent ce sont des investissements ou des concours), ils font partie du paysage de soutien aux entrepreneurs technologiques. De plus, l'initiative *Grand V* du gouvernement provincial vise à accélérer l'adoption de l'innovation ; bien que Grand V soit davantage une initiative politique, elle s'articule avec des programmes de financement pour s'assurer que les entreprises technologiques peuvent prendre de l'ampleur (l'objectif de Grand V est de stimuler l'innovation et la croissance durable de la productivité dans les entreprises) (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com).

- **Soutien à la transformation numérique :** Au-delà des entreprises purement technologiques, le Québec subventionne la transformation numérique des PME traditionnelles. Des programmes comme **ESSOR (volet numérique)** offrent des subventions pour la mise en œuvre de systèmes numériques (logiciels ERP, plateformes de commerce électronique, etc.), comme mentionné précédemment (jusqu'à 50 000 $ pour la mise en œuvre d'un plan numérique) (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com). Au niveau fédéral, le **Programme canadien d'adoption numérique (PCAN)** est très pertinent : le volet 1 (*Faire croître votre entreprise en ligne*) offre aux petites entreprises des micro-subventions de 2 400 $ pour adopter le commerce électronique ; le volet 2 (*Accélérer l'adoption de la technologie par les entreprises*) offre aux PME jusqu'à 15 000 $ pour obtenir une stratégie numérique, puis un prêt à 0 % d'intérêt pour réaliser des achats technologiques. Les entreprises québécoises ont utilisé ces programmes pour améliorer leurs capacités numériques. De plus, le Québec a annoncé 2 M$ pour soutenir le projet de virage numérique « Virage PME » via des centres d'expertise régionaux – un financement qui couvre 75 % des dépenses admissibles pour les PME (5 à 199 employés) des secteurs de la fabrication, du transport ou des ressources naturelles afin d'adopter les technologies de l'Industrie 4.0 et 5.0 (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com).

- **Crédits d'impôt pour la technologie :** Comme détaillé, le **crédit d'impôt pour le commerce électronique (CICE)** et les **crédits d'impôt pour la R&D** profitent considérablement aux entreprises technologiques en compensant les coûts de main-d'œuvre des développeurs, ingénieurs et chercheurs. Par exemple, une entreprise de développement de logiciels avec 10 programmeurs pourrait récupérer 30 % de leurs salaires via le crédit CDAE (Source: ayming.ca), tout en réclamant également des crédits de R&D fédéraux et provinciaux sur tout travail de développement expérimental. Nouveauté en 2025, le crédit d'impôt pour l'innovation (CRI) signifie que même les travaux de développement menant directement à la commercialisation peuvent générer un crédit de 20 à 30 % (Source: revenuquebec.ca), ce qui est un coup de pouce pour les entreprises technologiques dans des domaines comme la biotechnologie ou le matériel où les coûts de prototypage et de test sont élevés.

- **Fonds sectoriels spécifiques :** Certains sous-secteurs technologiques ont des fonds dédiés. Par exemple, les **Technologies innovantes durables (vertes)** – le fonds fédéral **Technologies du développement durable Canada (TDDC)** offre des subventions pour les projets de technologies propres (les entreprises partout au Canada, y compris au Québec, peuvent obtenir des contributions non remboursables de plusieurs millions de dollars pour l'intensification des démonstrations de technologies propres). Les programmes québécois **ÉcoPerformance** et **Technoclimat** (gérés par Transition énergétique Québec) ont historiquement fourni des subventions aux entreprises mettant en œuvre des technologies de réduction des GES ou développant des innovations en technologies propres. Dans le secteur de la **santé/sciences de la vie**, il existe des programmes spéciaux via Medteq ou le Consortium de recherche biopharmaceutique qui acheminent des fonds de subvention pour la R&D collaborative impliquant des entreprises québécoises.

En résumé, les **entreprises technologiques au Québec bénéficient d'un ensemble de soutiens** – des subventions directes à la R&D comme le PARI (Source: funding.ryan.com), aux crédits d'impôt généreux, aux prêts de démarrage et aux programmes de capital-actions – ce qui en fait l'un des secteurs les plus soutenus. Le résultat est qu'une PME technologique admissible pourrait financer une partie substantielle de sa masse salariale de R&D grâce à l'aide gouvernementale, facilitant ainsi le chemin vers l'innovation.

Secteur manufacturier et industriel

Le secteur manufacturier demeure un pilier de l'économie québécoise (ex. : aérospatiale, machinerie, plastiques, produits du bois), et de nombreux programmes visent à moderniser et à renforcer ce secteur :

- **Financement de la productivité et de l'investissement :** Les entreprises manufacturières québécoises peuvent tirer parti du programme **ESSOR (volet Productivité)** pour l'agrandissement d'usines ou la modernisation d'équipements. Comme mentionné, le Chantier Productivité offre un financement sans intérêt et même des contributions partiellement non remboursables pour des projets de productivité importants (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com). Un autre programme, **Innovation Productivité (IP)**, a été promu par Investissement Québec pour encourager les fabricants à investir dans l'automatisation et les technologies avancées – offrant souvent des prêts ou des garanties à des conditions avantageuses. De plus, le **crédit d'impôt C3i** (s'il est actif) ou des crédits d'investissement similaires encouragent l'achat de nouveaux équipements de fabrication en réduisant efficacement le coût via un remboursement d'impôt (Source: ayming.ca).

- **Podium STIQ et initiatives de chaîne d'approvisionnement :** Grâce à **Podium – STIQ**, les PME manufacturières peuvent bénéficier de services-conseils subventionnés pour améliorer leurs opérations et la performance de leur chaîne d'approvisionnement (75 % des coûts couverts) (Source: bofu.ca)(Source: bofu.ca). Il existe également **« Alliance métallurgie »** et d'autres initiatives sectorielles qui mettent en relation les équipementiers avec les fournisseurs locaux et offrent du mentorat, ainsi que parfois un partage des coûts pour les certifications ou les améliorations de processus. Le **programme Panorama** d'IQ est pertinent si un fabricant souhaite diversifier son marché au-delà des États-Unis – en lui fournissant un soutien en fonds de roulement pour y parvenir (Source: rcgt.com).

- **Développement des exportations et des marchés :** Les fabricants bénéficient souvent du **PSCE (volets Exportation)** tel que décrit, et du programme fédéral **CanExport** pour le développement de nouveaux marchés. Si une PME manufacturière québécoise, par exemple dans l'équipement agroalimentaire, souhaite percer en Europe, elle pourrait obtenir un financement de CanExport pour couvrir la moitié de ses coûts de salons professionnels et de marketing, jusqu'à 99 000 $ (Source: deleguescommerciaux.gc.ca). De plus, **Exportation et développement Canada (EDC)** offre des solutions de financement et d'assurance : il ne s'agit pas de subventions, mais l'assurance-crédit d'EDC (assurant les créances étrangères) et les garanties à l'exportation peuvent subventionner indirectement la croissance en rendant les banques plus disposées à prêter sur la base de contrats étrangers. En 2025, le gouvernement a également lancé un **programme de prêts d'impact commercial d'EDC** pour aider les exportateurs à surmonter les défis économiques, bien que les détails montrent qu'il s'agit d'une expansion vers de nouveaux marchés avec le soutien du financement d'EDC (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com).

- **Main-d'œuvre et formation :** Les entreprises manufacturières peuvent particulièrement tirer parti des subventions à la formation (MFOR, détaillées ci-dessus) et des incitatifs à l'apprentissage. Le Québec a identifié une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, c'est pourquoi des programmes subventionnent la formation de machinistes, de soudeurs, etc. Le **programme FORCE** finance spécifiquement la formation pour contrer les impacts tarifaires dans le secteur manufacturier, couvrant 85 % des coûts (Source: rcgt.com). De plus, de nombreuses entreprises manufacturières utilisent **Mitacs** pour parrainer des stagiaires en ingénierie ou en informatique pour des améliorations de processus (avec une couverture de 50 % des coûts par Mitacs).

- **Fonds sectoriels (aérospatiale, etc.) :** Les secteurs à forte valeur ajoutée comme l'aérospatiale bénéficient de soutiens sur mesure. *Aéro Montréal* (la grappe aérospatiale) administre des projets financés par le gouvernement pour renforcer les capacités des PME – par exemple, il y a eu une **subvention pour les PME aérospatiales** pour l'adoption de technologies (projets industriels collaboratifs avec un certain financement sous forme de subventions). Le secteur automobile, bien que plus petit au Québec, a récemment retenu l'attention fédérale en raison des problèmes de véhicules électriques et de chaîne d'approvisionnement – le gouvernement fédéral a annoncé des mesures incluant d'éventuelles **exemptions tarifaires et des prêts préférentiels pour les constructeurs automobiles** qui maintiennent leur production au Canada (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com), ce qui pourrait indirectement bénéficier aux fabricants de pièces québécois.

- **Soutien manufacturier régional :** La réouverture du **programme DÉPART** a été annoncée pour stimuler le renouveau économique dans certaines régions du Québec (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com). Ce programme facilite le financement des entreprises dans les zones économiquement défavorisées (comme certaines parties de la Gaspésie, certaines MRC) – souvent des entreprises manufacturières ou de transformation des ressources – en améliorant l'accès aux prêts ou aux subventions pour les projets. Cela suggère que les entreprises manufacturières de ces régions pourraient obtenir un peu plus de subventions ou des conditions de prêt plus faciles pour encourager l'investissement local et la création d'emplois.

En résumé pour les fabricants : Elles peuvent bénéficier d'*allégements des coûts en capital* (via des crédits ou des prêts pour l'équipement), d'*un soutien à l'amélioration opérationnelle* (comme la subvention de 75 % de Podium (Source: bofu.ca)), d'*un financement pour l'expansion du marché* et de *subventions pour la formation des*

travailleurs. En combinant ces mesures, un fabricant québécois peut réduire considérablement le coût net de la modernisation de son usine et de la formation de ses travailleurs, ce qui est essentiel pour la compétitivité.

Secteur du tourisme et de l'hôtellerie

Le secteur du tourisme – incluant les hôtels, les voyagistes, les attractions et les événements – a été durement touché ces dernières années, et le soutien a évolué pour le reconstruire :

- **Programme de croissance du tourisme (PCT) :** Comme détaillé, le Programme de croissance du tourisme (PCT) fédéral a injecté des fonds dans les entreprises touristiques pour améliorer les attractions. Au Québec, son objectif était d'aider les sites touristiques régionaux et ruraux à améliorer leurs offres pour attirer davantage de visiteurs de l'extérieur de la province (Source: canada.ca)(Source: canada.ca). Les projets pouvaient inclure le développement de nouvelles expériences touristiques, des améliorations d'infrastructures ou des campagnes de marketing. Les PME ou organisations québécoises admissibles pouvaient obtenir des contributions couvrant une partie des coûts du projet (historiquement, les subventions touristiques couvrent souvent 50 % à 75 %, surtout pour les organismes à but non lucratif ou les projets communautaires). Bien que le PCT soit fermé aux nouvelles demandes à partir de 2025 (Source: canada.ca), il représente une catégorie de soutien susceptible de se poursuivre sous diverses appellations dans le cadre de la **Stratégie fédérale en matière de tourisme**.

- **Programmes provinciaux de développement touristique :** Le ministère du Tourisme du Québec gère des programmes pour financer l'expansion touristique. Un exemple est le **Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT)**, qui, dans ses versions antérieures, offrait des prêts ou des subventions aux entreprises touristiques privées (par exemple, pour construire une nouvelle attraction, moderniser un hôtel ou développer des installations d'écotourisme). De même, il existe des volets pour les **événements et festivals touristiques** : par exemple, le Québec offre une aide financière aux festivals qui génèrent un tourisme significatif, souvent par le biais d'un programme pouvant financer jusqu'à 40 à 50 % des dépenses admissibles pour les événements (avec des plafonds basés sur l'échelle). L'extrait de helloDarwin mentionne une *aide financière pour les festivals et événements touristiques* – ces subventions soutiennent les événements qui stimulent le tourisme et l'activité économique (Source: hellodarwin.com). Ainsi, un festival majeur au Québec pourrait obtenir une subvention pour l'aider à se développer, bénéficiant indirectement aux petites entreprises avoisinantes grâce à l'augmentation de la fréquentation.

- **Soutien municipal et régional :** Les villes et les régions offrent également un soutien aux entreprises touristiques. Par exemple, Montréal, par l'intermédiaire de **PME MTL**, a mis en place un **Programme de relance touristique** pour les entreprises du centre-ville, offrant de petites subventions ou des prêts aux PME dépendantes du tourisme (comme les restaurants, les voyagistes) pour s'adapter ou se moderniser. Certaines régions rurales utilisent leurs fonds FLI pour accorder des prêts spéciaux aux jeunes entreprises touristiques (par exemple, un nouvel pourvoyeur ou un gîte pourrait obtenir un prêt à faible intérêt et un accompagnement de l'agence de développement locale). **Tourisme Autochtone Québec** (une association) fournit également des financements (certains provenant du PCT ou de sources provinciales) spécifiquement destinés aux entrepreneurs du tourisme autochtone – couvrant des aspects tels que le développement de produits et le marketing (Source: indigenousquebec.com).

- **Subventions salariales dans le tourisme :** Les entreprises touristiques sont saisonnières et embauchent souvent des jeunes, elles utilisent donc beaucoup le programme **Emplois d'été Canada** pour subventionner les étudiants employés en haute saison. De plus, un programme unique au tourisme/hôtellerie est le **Placement en milieu de travail étudiant pour le tourisme** – certains fonds fédéraux ont été acheminés pour subventionner des stages en tourisme et hôtellerie afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre (cela a été piloté par des organisations comme Tourisme RH Canada).

- **Prêts de relance :** Après la pandémie, il y a eu des prêts spécialisés comme le **Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT)** qui était fédéral et accordait des prêts à faible intérêt aux entreprises du tourisme et de l'hôtellerie par l'intermédiaire des banques (avec la garantie d'EDC). Le Québec a également offert certains prêts-relais aux opérateurs touristiques via Investissement Québec. En 2025, bien que ces programmes d'urgence aient pris fin, de nouveaux chocs économiques pourraient les voir ressuscités.

- **Mesures fiscales :** Bien que n'étant pas une subvention directe aux entreprises, il convient de noter que le Québec a offert des incitatifs pour stimuler la demande touristique (comme des crédits d'impôt aux particuliers pour les voyages au Québec en 2022). Pour les entreprises, l'avantage fiscal le plus direct dans l'hôtellerie est l'amortissement accéléré pour les rénovations de bâtiments ou peut-être des allégements de taxes foncières au niveau municipal pour les nouvelles installations touristiques.

En essence, les PME touristiques au Québec peuvent rechercher des subventions pour le **développement d'attractions ou l'élargissement de leurs offres**, souvent par le biais de programmes économiques régionaux ou du ministère du Tourisme. Elles peuvent également alléger les coûts opérationnels via des **subventions salariales pour le personnel** et utiliser des prêts avantageux pour les investissements en capital. À mesure que le tourisme reprend, les gouvernements restent désireux d'investir dans ce secteur pour sa création d'emplois et de revenus, en particulier en dehors des grandes villes.

Secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire

L'agriculture (fermes, transformation alimentaire, agritech) est soutenue à la fois par des cadres de politique agricole et des programmes d'affaires généraux :

- **Programmes du Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCAD 2023–2028) :** Le Partenariat canadien pour une agriculture durable est une enveloppe de financement fédérale-provinciale pour l'agriculture. Au Québec, cela se traduit par divers **programmes de subventions à coûts partagés administrés par le ministère de l'Agriculture (MAPAQ)**. Ceux-ci incluent :

    - *Programmes de modernisation à la ferme* : par exemple, des subventions pour l'achat d'équipements d'agriculture de précision, l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les serres, ou la construction d'installations résilientes au climat. Typiquement, de tels programmes couvrent de 30 % à 70 % des coûts, jusqu'à un plafond. Par exemple, il peut y avoir une **subvention couvrant 40 % du coût de l'équipement de semis de précision guidé par GPS** pour améliorer les rendements et la durabilité.

    - *Subventions pour la transformation agroalimentaire* : pour aider les fabricants de produits alimentaires à adopter de nouvelles technologies ou à obtenir des certifications, couvrant souvent 50 % des coûts de projet pour les PME.

- *Recherche et développement de marchés* : fonds pour le développement de nouveaux produits (comme les aliments à base de plantes ou les produits laitiers innovants) ou pour la commercialisation de produits québécois à l'étranger.

Un exemple spécifique est le **Programme Innov'Action agroalimentaire**, qui offrait des subventions à des projets collaboratifs innovant dans l'agroalimentaire (souvent en associant une entreprise à une institution de recherche). Un autre est le **Programme Prime-Vert**, qui accordait des subventions pour des projets environnementaux à la ferme (comme les systèmes de gestion du fumier ou les bandes riveraines).

- **Services financiers pour les fermes : La Financière Agricole du Québec (FADQ)** offre des prêts subventionnés, des rabais d'intérêt et des assurances aux exploitations agricoles. Les jeunes agriculteurs peuvent obtenir des **taux d'intérêt préférentiels et des garanties de prêt** lors de la reprise d'une ferme. Le **Programme Investissement Crédit** de la FADQ offre parfois des **remboursements d'intérêts de 1,5 % à 4 %** sur les prêts pour les investissements agricoles (réduisant ainsi le coût d'emprunt comme une subvention). De plus, la FADQ gère l'assurance stabilisation des revenus agricoles ; bien qu'il ne s'agisse pas d'une subvention à l'expansion, elle garantit que les revenus des agriculteurs ne tombent pas en dessous de certains objectifs, ce qui stabilise financièrement le secteur.

- **Programmes salariaux en agriculture :** Il existe des programmes ciblés pour soutenir l'embauche de main-d'œuvre en agriculture – par exemple, le **Programme d'emploi et de compétences jeunesse (Agriculture)** fédéral offre des subventions aux fermes ou aux entreprises agroalimentaires pour embaucher de jeunes travailleurs (couvrant une grande partie des salaires). De plus, l'agriculture est souvent admissible aux subventions salariales générales si elle embauche des groupes sous-employés (certaines régions ont des programmes pour placer des chômeurs dans des emplois agricoles avec subvention). Le **Programme des travailleurs agricoles saisonniers** n'est pas une subvention (c'est un programme de travailleurs étrangers), mais il répond aux besoins en main-d'œuvre avec une supervision gouvernementale.

- **Initiatives sectorielles spécifiques :** Dans les budgets 2024 et 2025, le Québec a alloué des fonds pour stimuler des domaines spécifiques comme l'**autosuffisance alimentaire régionale** et l'**agritourisme**. Bien que les détails soient généralement en français, on peut trouver des programmes soutenant la mise en place de la transformation à la ferme ou d'entreprises d'agritourisme, parfois par une combinaison de subventions et de prêts. Par exemple, un petit fromager en expansion pourrait obtenir une subvention pour l'équipement via le MAPAQ et un prêt du fonds agroalimentaire d'Investissement Québec.

- **Exemple – Exportation agroalimentaire :** Le **Programme Agri-marketing** (fédéral) offre des contributions aux producteurs et associations agroalimentaires pour promouvoir leurs produits à l'étranger (souvent un partage des coûts de 50 %). Et comme mentionné, CanExport est également ouvert aux entreprises agroalimentaires. Ainsi, une coopérative de sirop d'érable québécoise, par exemple, pourrait utiliser ces fonds pour développer de nouveaux marchés en Asie.

Globalement, les entreprises agricoles au Québec bénéficient d'un ensemble stable de programmes qui s'ouvrent régulièrement aux demandes chaque année fiscale dans le cadre du partenariat fédéral-provincial. La combinaison de **subventions pour l'innovation ou l'environnement, de financements à faible coût pour les transferts de fermes et de subventions d'assurance** crée un environnement favorable. La transformation agroalimentaire, étant

à la fois manufacturière et du secteur alimentaire, bénéficie d'une admissibilité croisée : par exemple, une petite usine de boissons pourrait obtenir une subvention du MAPAQ pour un pasteurisateur et simultanément réclamer l'Incitatif à l'investissement accéléré fédéral pour l'amortissement fiscal.

Industries créatives et culturelles

Les industries créatives du Québec (cinéma, télévision, musique, médias numériques, design, mode, etc.) ont longtemps été soutenues par des subventions substantielles, reconnaissant à la fois leur valeur culturelle et leur impact économique :

- **Fonds de production médiatique :** La **SODEC**, l'organisme provincial des industries culturelles, gère de nombreux programmes de financement. Ceux-ci incluent l'*investissement de la SODEC* dans les productions cinématographiques et télévisuelles (investissements en capital ou subventions qui complètent les crédits d'impôt), des subventions pour la production d'albums de musique et les tournées, et un soutien aux éditeurs de livres. Par exemple, un film québécois pourrait voir 20 % de son budget couvert par le financement de la SODEC, en plus des crédits d'impôt et des contributions de Téléfilm Canada. **Téléfilm Canada** (fédéral) et le **Fonds des médias du Canada (FMC)** fournissent également des subventions ou des investissements remboursables dans les médias basés sur l'écran. Un studio de jeux vidéo au Québec pourrait obtenir une subvention du Volet expérimental du FMC pour développer un prototype de jeu innovant – il peut s'agir de contributions non remboursables importantes ciblant le contenu innovant.

- **Crédits d'impôt :** Comme indiqué dans la section fiscale, les entreprises créatives dépendent fortement des crédits d'impôt :

    - Le **Crédit d'impôt pour le multimédia (37,5 % de la main-d'œuvre)** est crucial pour les développeurs de jeux vidéo et les studios d'animation (Source: ayming.ca). La grande industrie du jeu vidéo de Montréal (Ubisoft, EA, etc.) s'est développée grâce à cette subvention, mais elle est également accessible aux petits studios et aux développeurs indépendants (sous réserve de respecter les critères d'interactivité et d'éléments multimédias).

    - Les **Crédits d'impôt pour le cinéma et la télévision** (fédéraux et provinciaux) représentent souvent 25 à 45 % du budget d'une production. Par exemple, le crédit d'impôt remboursable du Québec pour la production cinématographique nationale est d'environ 32 % de la main-d'œuvre admissible (ou plus si aucune autre aide n'est reçue), et il existe un crédit distinct pour les services de production (projets étrangers) d'environ 20 % de la main-d'œuvre québécoise. Ces crédits garantissent que les producteurs peuvent réinvestir dans davantage de projets et embaucher plus de talents locaux.

    - Le **Crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores** aide l'industrie musicale québécoise en remboursant une partie des coûts admissibles de production et de commercialisation des enregistrements sonores (albums) d'artistes québécois, encourageant les maisons de disques à signer et à promouvoir les talents locaux.

    - Le **Crédit d'impôt pour l'édition de livres** rembourse une part des coûts d'impression et de commercialisation des livres publiés au Québec, soutenant ainsi le secteur de l'édition.

- **Événements en direct et arts de la scène :** Bien que les entreprises des arts de la scène soient souvent à but non lucratif, toute entreprise à but lucratif peut toujours bénéficier d'un soutien. Par exemple, une entreprise de festival à but lucratif pourrait obtenir une subvention du programme provincial de tourisme/événements tel que mentionné. Pendant la COVID, des fonds spéciaux (le *fonds de relance de Patrimoine canadien* fédéral) ont accordé des subventions aux diffuseurs artistiques et aux lieux culturels pour survivre – certains d'entre eux se sont poursuivis en 2022. En temps normal, les **fonds de développement économique** dans des villes comme Montréal soutiendront parfois la modernisation de lieux ou de nouveaux espaces créatifs, souvent via des prêts ou des subventions, les considérant comme des projets de revitalisation.

- **Industrie de la mode :** Montréal est une plaque tournante de la mode, et le **crédit d'impôt pour le design** de la province (24 % sur les activités de design admissibles) soutient spécifiquement les maisons de design de mode en subventionnant une partie des salaires de leurs designers (Source: ayming.ca). De plus, des programmes comme **mmode** (la grappe métropolitaine de la mode) administrent des fonds pour les exportateurs de mode (par exemple, en aidant avec les salles d'exposition ou les missions commerciales, potentiellement avec des subventions gouvernementales). La synergie créative entre la mode et la technologie est également encouragée par des subventions pour les technologies vestimentaires ou les nouveaux matériaux dans le cadre de programmes d'innovation.

- **Pôles d'architecture/multimédia/design :** Les entreprises créatives se regroupent souvent et bénéficient de subventions urbaines. Par exemple, le **Quartier des Spectacles** et les **programmes de districts culturels** de Montréal ont bénéficié de financement pour attirer des entreprises multimédias (la ville et la province offrant des incitatifs pour les bureaux créatifs, les laboratoires, etc.).

Il est important de noter que les entreprises créatives fonctionnent souvent de projet en projet. Les subventions dans ce secteur sont axées sur le **financement de projets** plutôt que sur les opérations continues – ce qui signifie qu'une entreprise pourrait demander un soutien à plusieurs reprises pour chaque nouveau film, album ou jeu. L'écosystème est complexe, mais la combinaison d'incitatifs fiscaux et de financement direct au Québec en fait l'un des environnements les plus favorables à la création de contenu créatif au monde.

Autres secteurs et programmes intersectoriels

Bien que les secteurs ci-dessus aient été spécifiquement demandés, il est utile d'en mentionner quelques autres :

- **Ressources naturelles (mines, foresterie) et énergie :** Le Québec dispose de programmes pour l'innovation minière (subventions pour la R&D en technologies minières, soutien aux PME fournisseurs dans les régions minières) et la modernisation du secteur forestier (par exemple, financement pour la modernisation des scieries, projets de biocarburants). Par exemple, le **soutien d'Investissement Québec** s'étend à ces secteurs, et des fonds de formation comme FORCE incluent les travailleurs des ressources naturelles (Source: rcgt.com).

- **Technologies propres et services environnementaux :** Une grande partie du soutien ici chevauche la technologie et la fabrication (fonds de Technologies du développement durable Canada, ÉcoLeader, etc.). De plus, Environnement et Changement climatique Canada dispose de fonds pour les nettoyages ou les projets pilotes de technologies vertes que les entreprises québécoises peuvent utiliser.

- **Économie sociale et organismes à but non lucratif :** De nombreuses petites entreprises au Québec sont des entreprises d'économie sociale. Bien qu'elles ne paient pas d'impôts pour utiliser des crédits, elles peuvent accéder à des subventions (par exemple, par l'intermédiaire du **Chantier de l'économie sociale** qui dispose de fonds d'investissement) et à certains programmes de prêts. La frontière entre les entreprises et les organisations sociales s'estompe dans l'écosystème québécois, et les programmes de financement comme ceux de Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) incluent souvent les organismes à but non lucratif (par exemple, une coopérative touristique à but non lucratif était admissible au financement du Programme de croissance du tourisme (PCT) (Source: canada.ca)(Source: canada.ca)). Ainsi, les subventions s'étendent souvent à eux également.

En résumé, l'approche sectorielle du Québec garantit que **chaque industrie majeure bénéficie d'un soutien adapté** – des incitatifs à la R&D de haute technologie aux crédits pour la production culturelle – tandis que des programmes généraux comme les subventions à la formation et les subventions à l'exportation s'appliquent à tous les secteurs. Les entreprises devraient examiner à la fois les **programmes généraux (auxquels tout le monde peut postuler)** et les **programmes axés sur des secteurs spécifiques** pour maximiser leur soutien.

Comment postuler

Naviguer dans les processus de demande pour ces subventions exige une préparation et une connaissance des critères et des échéanciers de chaque programme. Voici des lignes directrices générales et des conseils sur la façon de postuler :

- **Rechercher l'admissibilité et les échéances :** Commencez par identifier les programmes qui correspondent au profil de votre entreprise (industrie, taille, type de projet). Utilisez des ressources officielles comme l'**Outil de recherche d'aide aux entreprises du Canada** (un questionnaire en ligne qui répertorie les programmes pertinents) et le répertoire des programmes d'Investissement Québec. Chaque programme a des règles d'admissibilité spécifiques – par exemple, l'emplacement au Québec, la taille ou le revenu minimum/maximum de l'entreprise, les restrictions de type de projet, etc. Certains fonctionnent par **admission continue** (postulez n'importe quand, par exemple le PARI, la plupart des crédits d'impôt, les subventions de formation du MFOR), tandis que d'autres ont des **appels à candidatures** avec des échéances (de nombreuses subventions sont budgétisées par exercice financier ou ont des fenêtres de candidature). Vérifiez toujours le site web du programme pour connaître son statut actuel (ouvert ou fermé aux candidatures) et les échéances. Par exemple, le Programme de croissance du tourisme a clairement indiqué qu'il n'acceptait plus de candidatures (Source: canada.ca), tandis que le PARI ou le crédit d'impôt pour la RS&DE peuvent être demandés en continu dans le cadre des activités commerciales.

- **Préparer la documentation requise :** Presque tous les programmes exigent des documents pour appuyer la demande. Les exigences courantes incluent :

    - Un **plan d'affaires ou un plan de projet** – détaillant ce que vous ferez avec les fonds et les résultats attendus (croissance, emplois, innovation, etc.).

  - Des **états financiers** – pour montrer la stabilité ou le besoin, et pour les prêts, pour évaluer la capacité de remboursement.
  - Des **devis ou budgets** pour les coûts du projet – surtout pour les subventions qui correspondent aux dépenses (vous devrez peut-être montrer comment vous êtes arrivé au montant demandé).
  - Des **documents d'incorporation et le Numéro d'Entreprise du Québec (NEQ)** – de nombreux programmes exigent que l'entreprise soit dûment enregistrée au Québec (ou au Canada) et parfois qu'elle soit en activité depuis une période minimale (par exemple, certaines subventions exigent 2 ans d'existence, tandis que les programmes de démarrage ne l'exigent évidemment pas).
  - Des **lettres de soutien ou de partenariat** – certains programmes d'innovation demandent des lettres de partenaires ou de clients, et les programmes d'exportation peuvent demander une étude de marché ou une preuve d'intention d'expansion à l'étranger.
- **Portails et formulaires de demande :** Les programmes gouvernementaux auront un formulaire de demande officiel ou un portail en ligne. Par exemple, les programmes d'**Investissement Québec** peuvent exiger de contacter un conseiller qui fournit ensuite un formulaire de demande, ou vous pouvez postuler via leur système en ligne si disponible. Les programmes fédéraux comme CanExport ont un portail en ligne (sur le site web du Service des délégués commerciaux). Les crédits d'impôt sont généralement réclamés via les déclarations de revenus (pour la RS&DE, vous déposez des formulaires spécifiques avec votre déclaration de revenus des sociétés ; pour le crédit multimédia ou le CDAE, vous soumettez des formulaires à Revenu Québec/Investissement Québec après la fin de l'exercice, accompagnés d'un rapport d'auditeur si nécessaire). Assurez-vous que les formulaires sont remplis complètement ; les omissions peuvent entraîner des retards ou des rejets.

- **Faire appel à l'aide d'experts :** Compte tenu de la complexité, de nombreuses entreprises font appel à des **consultants ou utilisent les services de conseil gouvernementaux gratuits**. Par exemple, Info Entrepreneurs (Montréal) et Ressources Entreprises (Québec) font partie du Réseau Entreprises Canada et offrent des conseils gratuits sur les programmes. Ils peuvent vous aider à identifier ce qui convient à votre projet. Pour la rédaction des demandes, certains choisissent d'engager des consultants (par exemple, des rédacteurs de subventions, des consultants en crédits d'impôt comme RCGT ou Leyton), en particulier pour les crédits de R&D ou les subventions importantes, afin de s'assurer qu'aucun détail n'est omis. Gardez à l'esprit que les consultants peuvent facturer des honoraires ou un pourcentage, ce qui doit être mis en balance avec l'effort économisé. Cela dit, les petites entreprises peuvent et réussissent à postuler seules – cela demande juste une attention particulière aux directives.

- **Suivre les critères d'évaluation :** Adaptez votre demande aux objectifs et aux critères du programme. Si l'objectif d'une subvention est d'augmenter la productivité ou de créer des emplois, mettez l'accent sur la manière dont votre projet y parvient. Utilisez des données et des projections crédibles. Par exemple, une demande solide pour une subvention à la productivité détaillerait la production actuelle par rapport à la production attendue après l'acquisition de nouveaux équipements, et lierait cela à la croissance des revenus ou au maintien des emplois. De nombreux programmes (surtout les subventions concurrentielles) évaluent les demandes en fonction de l'impact, de l'innovation, de la faisabilité et d'autres facteurs – ceux-ci sont souvent publiés dans les guides de programme. Abordez chaque facteur dans votre proposition.

- **Conformité et enregistrement :** Certains programmes exigent une pré-approbation ou une certification. Par exemple, pour réclamer le crédit d'impôt pour le commerce électronique, vous avez besoin d'un certificat d'Investissement Québec confirmant que vous êtes une société admissible et que vos employés occupent des rôles admissibles (Source: ayming.ca). Commencez ces processus tôt car ils peuvent prendre du temps. De même, pour les subventions salariales comme Emplois d'été Canada, vous postulez des mois avant l'été et devez ensuite embaucher les candidats approuvés et soumettre une preuve de paie pour être remboursé.

- **Demandes concurrentes :** Il est généralement permis de postuler à plusieurs programmes tant que vous divulguez si les coûts sont couverts par plus d'une source. Cependant, la plupart des programmes n'autorisent pas le « double financement » – ils pourraient vous demander si vous avez d'autres financements gouvernementaux pour les mêmes dépenses et plafonneront le total. Au Québec, la règle est souvent que l'**aide gouvernementale combinée ne peut excéder 50 % du coût du projet (ou 75 % dans certains cas de formation/consultation) (Source: quebec.ca)**. Vous pouvez donc cumuler un programme fédéral et un programme provincial sur différents postes de coûts ou chacun payer la moitié, mais vous ne devriez pas vous attendre à être subventionné à 100 %. Déclarez toujours toutes les sources de financement dans les demandes.

- **Délai de traitement des demandes et suivi :** Les décisions concernant les subventions peuvent prendre de quelques semaines à plusieurs mois. Planifiez l'échéancier de votre projet en conséquence ; ne commencez pas un projet en supposant que vous obtiendrez la subvention, à moins que le programme n'autorise spécifiquement les coûts rétroactifs. Pour les prêts, le processus est similaire à celui d'un prêt bancaire – une analyse de crédit est effectuée. Pour les crédits d'impôt, attendez-vous à devoir attendre après la fin de l'exercice financier et le dépôt des demandes pour recevoir le crédit remboursable (par exemple, les remboursements de la RS&DE arrivent quelques mois après le dépôt). Il est judicieux de **faire un suivi poliment** si le traitement dépasse les délais indiqués. Maintenez un contact auprès de l'organisme de financement – ils peuvent fournir des mises à jour sur le statut et peuvent demander des informations supplémentaires. Par exemple, un ATI du PARI travaille en étroite collaboration avec vous pendant la demande, agissant essentiellement comme un défenseur de votre projet au sein du CNRC.

- **Assurer la conformité et la reddition de comptes :** Si approuvé, notez que l'utilisation de fonds gouvernementaux s'accompagne d'obligations de reddition de comptes. Vous pourriez devoir soumettre des rapports intérimaires et finaux détaillant comment l'argent a été dépensé et les résultats (emplois créés, croissance des ventes, etc.). Conservez de bons dossiers dès le premier jour. Conservez les factures, les registres de paie et les reçus pour toute subvention à coûts partagés – vous devrez probablement les soumettre pour réclamer les paiements. Le non-respect ou l'utilisation abusive des fonds peut entraîner le remboursement de la subvention, ou dans les pires cas, des conséquences juridiques ; traitez donc ces fonds avec la même diligence qu'un investissement d'un partenaire.

Postuler à des subventions peut être exigeant en travail, mais le **retour sur l'effort est élevé** si vous obtenez des dizaines de milliers de dollars (ou plus) pour propulser votre entreprise. De nombreux entrepreneurs québécois prospères intègrent la stratégie de subventions dans leur planification d'affaires – comme un cas l'a noté, ils

planifient les embauches et les projets autour des périodes de financement connues pour maximiser les taux de remboursement (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com). Cette approche proactive, soutenue par les bonnes ressources, peut considérablement stimuler la trajectoire de croissance d'une petite entreprise.

Contacts et ressources clés

Naviguer dans le paysage du financement est plus facile avec les bons contacts et sources d'information. Voici une liste d'organisations et de ressources clés pour les entreprises québécoises à la recherche de subventions :

- **Investissement Québec (IQ) :** *Rôle :* Agence principale qui met en œuvre les programmes d'affaires du gouvernement du Québec (prêts, garanties, certaines subventions, attestations de crédits d'impôt). *Contacts :* Site web – investquebec.com (voir « Produits financiers et programmes »). Téléphone – Services aux entreprises d'IQ. Bureaux régionaux partout au Québec. *Pourquoi :* Renseignez-vous ici pour ESSOR, les fonds régionaux, les prêts d'IQ, et pour obtenir des informations sur les attestations de crédits d'impôt provinciaux (par exemple, CDAE, multimédia).

- **Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (Québec) :** *Rôle :* Conçoit de nombreux programmes et politiques de subventions pour le Québec. *Contacts :* Site web – quebec.ca (français ; voir la section *Entreprises et travailleurs autonomes* pour l'Aide financière). Ils renvoient souvent à IQ pour la prestation, mais ont aussi des informations sur des initiatives comme le *Plan PME*. *Pourquoi :* Vérifiez les appels à projets en cours, les annonces de soutien aux secteurs stratégiques, ou les changements dans les conditions des programmes suite aux annonces budgétaires.

- **Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) :** *Rôle :* Agence fédérale de développement régional pour le Québec, finance des projets dans le cadre de programmes comme le Programme de développement économique du Québec (PDEQ), le Tourisme, etc. *Contacts :* Site web – canada.ca/dec (contient les contacts des bureaux régionaux pour Montréal, Québec, etc.). Téléphone – indiqué par bureau régional. *Pourquoi :* Si vous avez un projet qui pourrait correspondre aux priorités fédérales (tourisme, adoption de l'innovation, développement communautaire), DEC peut vous guider. Ils peuvent vous aider à déterminer si votre projet pourrait être admissible à une subvention fédérale ou vous référer à d'autres programmes fédéraux.

- **Réseau Entreprises Canada / Info Entrepreneurs (Québec) :** *Rôle :* Un service d'information pour les entreprises (faisant partie du Réseau Entreprises Canada) – à Montréal, il est connu sous le nom d'Info Entrepreneurs (géré par la Chambre de commerce). *Contacts :* infoentrepreneurs.org (bilingue). Téléphone (Montréal) : 1-888-576-4444. Équivalent pour la région de Québec : Ressources Entreprises (resourcesentreprises.org). *Pourquoi :* Ils offrent une aide personnalisée gratuite pour trouver des programmes gouvernementaux. Vous pouvez appeler ou rencontrer un conseiller qui vous listera les subventions pertinentes et vous expliquera les étapes de base.

- **Banque de développement du Canada (BDC) :** *Rôle :* Banque fédérale offrant du financement et des conseils exclusivement aux PME. *Contacts :* bdc.ca (demande de prêts en ligne). BDC a de nombreux bureaux locaux (Montréal, etc.) et des directeurs de comptes. Téléphone : 1-877-232-2269. *Pourquoi :* Contactez BDC pour

des solutions de financement, y compris les programmes de prêts pour jeunes entrepreneurs/entrepreneurs noirs, le financement technologique, ou si vous utilisez un programme comme le PCAN qui implique un prêt de BDC. Ils offrent également des trousses d'outils d'affaires gratuites qui peuvent vous aider à planifier votre projet.

- **Exportation et développement Canada (EDC) :** *Rôle :* Fournit du financement et de l'assurance pour le commerce, et dans certains cas des programmes de financement comme le Prêt d'impact commercial. *Contacts :* edc.ca. Ils ont des représentants à Montréal. Téléphone : 1-800-229-0575. *Pourquoi :* Si vos besoins en subventions sont liés à l'exportation (par exemple, avoir besoin d'une assurance-crédit ou d'une garantie à l'exportation pour obtenir un prêt bancaire, ou pour en savoir plus sur CanExport et d'autres programmes commerciaux), EDC est essentiel.

- **Futurpreneur Canada (bureau du Québec) :** *Rôle :* Prêts de démarrage et mentorat pour les jeunes entrepreneurs. *Contacts :* futurpreneur.ca – contact régional pour le Québec sur leur site. Ils collaborent souvent avec des partenaires communautaires locaux. *Pourquoi :* Si vous avez entre 18 et 39 ans et que vous démarrez une entreprise, contactez Futurpreneur tôt – même avant d'avoir besoin de fonds – pour du mentorat et pour voir si vous êtes admissible à leur programme de prêts (Source: bofu.ca).

- **EVOL (anciennement Femmessor) :** *Rôle :* Financement et soutien aux entreprises détenues par des femmes ou d'autres groupes diversifiés (entrepreneuriat inclusif). *Contacts :* evol.ca. Ils ont des comités d'investissement régionaux partout au Québec. *Pourquoi :* Pour un entrepreneur issu d'une communauté sous-représentée ou une entreprise avec un modèle à fort impact social, EVOL peut être un partenaire de financement. Ils offrent également du réseautage et du coaching qui peuvent être inestimables en complément du financement traditionnel.

- **Associations et grappes sectorielles :** De nombreuses industries ont des associations qui aident leurs membres à accéder au financement.

    - par exemple, **Technologie** – Montréal International, Investissement Québec International, Prompt (pour les TIC), BioQuébec pour les sciences de la vie.

    - **Fabrication** – STIQ (pour la chaîne d'approvisionnement), CRIQ (Centre de recherche industrielle, maintenant partie d'Investissement Québec).

    - **Tourisme** – Associations touristiques régionales (ATR) qui connaissent les subventions touristiques locales, Tourisme Autochtone Québec pour les projets pertinents (Source: indigenousquebec.com).

    - **Agriculture** – L'UPA (Union des producteurs agricoles) communique souvent les programmes disponibles aux producteurs ; les bureaux régionaux du MAPAQ peuvent aider avec les demandes.

    - **Arts/Culture** – L'Union des artistes, les Guildes, etc., aident souvent à naviguer les subventions de la SODEC ou du Conseil des arts du Canada. Ces organismes ne sont pas eux-mêmes des fournisseurs de fonds (généralement), mais ils sont bien informés et s'associent parfois au gouvernement pour la prestation de programmes.

- **Bases de données et outils de subventions en ligne :** Des sites web comme helloDarwin (cité) et Funding Portal compilent des listes de subventions. La **plateforme de subventions helloDarwin** est un tel outil qui aide les entreprises à trouver des programmes correspondants et offre même un soutien pour postuler (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com). Autre exemple : *Mentor Works (Ryan)* propose un blog avec des mises à jour sur les programmes de financement (dont certains que nous avons cités) et offre des services de consultation. Bien que l'utilisation de ces services puisse impliquer des frais pour un service complet, leur contenu gratuit (blogs, bulletins d'information) est un excellent moyen de rester informé des nouvelles subventions (par exemple, les nouvelles de l'augmentation du budget du PARI (Source: funding.ryan.com) ou les changements budgétaires du Québec concernant les crédits d'impôt (Source: revenuquebec.ca) peuvent souvent être trouvées par ces canaux).

- **Sites web des programmes clés pour des informations directes :** Il est utile de mettre en signet les pages de programmes spécifiques pour référence :

  - Crédit d'impôt pour la RS&DE (site de l'ARC et site de Revenu Québec) (Source: revenuquebec.ca) – pour les formulaires et guides sur les demandes de R&D.

  - CanExport (deleguescommerciaux.gc.ca) – pour le guide et le portail de demande (Source: deleguescommerciaux.gc.ca).

- Pages des programmes d'Investissement Québec : p. ex., ESSOR (Source: investquebec.com), PME Relève, etc. (Le site d'Investissement Québec a une section anglaise avec des informations sur certains programmes, et une section française avec tous les détails).

  - Programmes de Service Canada : par exemple, Emplois d'été Canada (sur Canada.ca) a une page avec les critères et le lien de candidature en ligne (généralement ouvert de décembre à janvier chaque année).

  - CPMT (Commission des partenaires du marché du travail) – où des programmes comme PRIME (pour les immigrants) ou d'autres subventions à l'emploi sont décrits (principalement en français sur Quebec.ca).

- **Centres de développement économique locaux :** Chaque région ou ville (CLD, MRC, ou des organisations comme PME MTL à Montréal) dispose d'agents de développement. Ils sont souvent au courant de tous les fonds locaux (comme les prêts FLI, les subventions municipales) et des programmes provinciaux. Contacter votre bureau de développement économique local peut vous mettre sur la bonne voie, car ils peuvent également vous aider à examiner votre demande pour certains fonds qu'ils administrent.

Maintenir un contact étroit avec ces ressources vous permettra non seulement de trouver les subventions dont vous avez besoin, mais aussi d'obtenir des conseils sur la manière de les maximiser. N'oubliez jamais : **ces programmes sont là pour être utilisés** – comme l'a souligné l'étude de cas helloDarwin, de nombreux entrepreneurs supposent que les subventions ne sont destinées qu'aux autres, mais avec la bonne approche, même une petite entreprise peut puiser dans de multiples sources de financement et stimuler considérablement sa croissance (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com).

Annexe – Tableaux récapitulatifs

Pour faciliter une référence rapide, les tableaux suivants résument les principaux programmes de subventions par type et par secteur, y compris les détails de base et les références de source pour plus d'informations.

Tableau 1 : Principaux programmes de financement par type

PROGRAMME / INCITATIF	TYPE	FOURNISSEUR	AVANTAGE	POINTS SAILLANTS DE L'ADMISSIBILITÉ
ESSOR (Investissement Québec) – p. ex. Études de faisabilité, Projets numériques (Source: hellodarwin.com) (Source: hellodarwin.com)	Subvention / Prêt	Québec (Provincial – IQ)	Jusqu'à 50 % des coûts du projet (subvention max. d'environ 50 k$ pour les études) (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com); prêts plus importants pour les investissements, sans intérêt dans certains cas (Source: rcgt.com).	PME québécoises réalisant des projets d'investissement, d'expansion ou d'adoption technologique. Volet faisabilité pour les études préliminaires ; doit démontrer les avantages économiques du projet.
Panorama (Investissement Québec) (Source: bofu.ca)(Source: bofu.ca)	Subvention / Financement	Québec (Provincial – IQ)	Couvre environ 50 % des coûts liés au développement des marchés d'exportation (salons professionnels, adaptation de produits) (Source: bofu.ca). Solutions de financement à l'exportation accélérées.	Entreprises québécoises avec un projet d'exportation viable, en réponse aux tarifs douaniers américains (visant la diversification des marchés). Plan d'exportation requis.
Fonds Écoleader (Source: bofu.ca)	Subvention	Québec (Provincial – MAPAQ et partenaires)	Couvre 50 % des coûts des initiatives de développement durable (technologies écologiques, formation) (Source: bofu.ca). Subvention maximale typique d'environ 30 k$ (varie selon le projet).	PME québécoises avec un projet visant à améliorer la performance environnementale. Doit s'engager à mettre en œuvre des pratiques écoresponsables.
PSCE – Commercialisation à l'exportation (Source: hellodarwin.com)	Subvention	Québec (Provincial – MESI)	50 % des coûts admissibles du projet. Volet 1 : 25 k$–250 k$ (Source: hellodarwin.com); Volet 2 : 25 k$–100 k$ (Source: hellodarwin.com). Soutient l'intégration à la chaîne d'approvisionnement	PME québécoises de tous secteurs cherchant à étendre leur portée commerciale. Nécessite un plan détaillé de projet

PROGRAMME / INCITATIF	TYPE	FOURNISSEUR	AVANTAGE	POINTS SAILLANTS DE L'ADMISSIBILITÉ
			ou l'entrée sur les marchés d'exportation.	d'exportation ou de commercialisation.
Podium (STIQ) (Source: bofu.ca)	Subvention (partage des coûts)	OSBL privée (avec soutien gouv.)	Jusqu'à 75 % des dépenses pour les projets de productivité et de compétitivité (diagnostics, formation) (Source: bofu.ca). Améliore les opérations des PME manufacturières/de services.	PME manufacturières ou de services industriels québécoises s'engageant dans un programme d'amélioration structuré avec STIQ. Doit consacrer du temps de gestion (processus de coaching).
CanExport PME	Subvention	Fédéral (Affaires mondiales Canada)	50 % des coûts de marketing à l'exportation, jusqu'à 99 999 $ par an (p. ex. voyages, marketing, foires commerciales) (Source: deleguescommerciaux.gc.ca).	PME à but lucratif (<500 employés, 100 k$–100 M$ de revenus) développant de nouveaux marchés internationaux (peu ou pas de ventes actuellement).
PARI (Programme d'aide à la recherche industrielle du CNRC) (Source: funding.ryan.com) (Source: funding.ryan.com)	Subvention	Fédéral (CNRC)	60 à 80 % des coûts de main-d'œuvre interne et de sous-traitance en R&D couverts pour les projets d'innovation approuvés (Source: funding.ryan.com) (Source: funding.ryan.com). Pas de maximum formel, mais généralement des dizaines ou des centaines de milliers de dollars par projet.	Entreprises constituées en société, financièrement stables (1 à 500 employés) réalisant de la R&D technologique à potentiel commercial. Doit travailler avec un CAI du PARI et démontrer une incertitude technique.

PROGRAMME / INCITATIF	TYPE	FOURNISSEUR	AVANTAGE	POINTS SAILLANTS DE L'ADMISSIBILITÉ
Crédit d'impôt pour la RS&DE	Crédit d'impôt remboursable	Fédéral (ARC) et Québec (Revenu Québec)	Fédéral : 35 % remboursable sur les premiers ~3 M$ de dépenses de R&D (SPCC) ; Québec : remplacé par le *CRIC* à 20 % de base, 30 % sur la portion incrémentale (Source: revenuquebec.ca). Les crédits combinés fédéral+provincial représentent souvent ~50 % des salaires de R&D remboursés.	Entreprises canadiennes réalisant de la R&D admissible en science ou technologie (doivent documenter le développement expérimental ou la recherche). Le nouveau CRIC du Québec s'étend aux prototypes et essais (Source: revenuquebec.ca).
Crédit d'impôt pour le commerce électronique (CDAE) (Source: ayming.ca)	Crédit d'impôt remboursable	Québec (Investissement Québec)	30 % des salaires TI admissibles, jusqu'à 25 k$ par employé (Source: ayming.ca) (24 % remboursable en espèces, 6 % non remboursable). Subventionne efficacement la masse salariale TI.	Entreprises québécoises des secteurs des TIC spécifiés (logiciels, solutions numériques). Doit obtenir un certificat de qualification annuel ; minimum de 6 employés à temps plein admissibles généralement requis.
Crédit d'impôt pour la production multimédia (Source: ayming.ca)	Crédit d'impôt remboursable	Québec (Investissement Québec)	37,5 % des coûts de main-d'œuvre admissibles pour les produits de médias numériques interactifs (Source: ayming.ca). Pas de plafond en soi, s'adapte à la taille du projet.	Entreprises québécoises développant des titres multimédias admissibles (p. ex. jeux vidéo, logiciels éducatifs). Doit satisfaire aux critères de contenu/interactivité

PROGRAMME / INCITATIF	TYPE	FOURNISSEUR	AVANTAGE	POINTS SAILLANTS DE L'ADMISSIBILITÉ
				et obtenir un certificat.
Crédit d'impôt pour le design (Source: ayming.ca)	Crédit d'impôt remboursable	Québec (Investissement Québec)	12 %–24 % des dépenses de design admissibles (24 % pour les activités de design de mode/industriel) (Source: ayming.ca). Soutient le travail de design interne.	Entreprises québécoises engageant des coûts de design industriel ou de mode admissibles. Note : le crédit pour le design industriel est progressivement éliminé après 2025 (Source: revenuquebec.ca); le volet mode demeure.
Prêts d'Investissement Québec (ESSOR, etc.)	Prêt / Garantie de prêt	Québec (Provincial – IQ)	Financement flexible pour les expansions, la technologie, etc. Taux d'intérêt souvent inférieurs au marché ; les *prêts Chantier Productivité sont initialement sans intérêt*(Source: rcgt.com). Peut varier de dizaines de milliers à plusieurs millions selon le projet.	Entreprises québécoises avec un plan d'affaires solide pour la croissance ou la productivité. Analyse de crédit requise. Prêts importants pour les entreprises de taille moyenne ; les petites entreprises souvent via des fonds d'investissement locaux ou des partenariats IQ.
Programme de financement des petites entreprises du Canada	Garantie de prêt	Fédéral (ISDE, livré via les banques)	Prêts jusqu'à 1 M$ avec une garantie gouvernementale de 85 % au prêteur. Taux d'intérêt du marché (généralement taux préférentiel + marge) et frais uniques de 2 %. Réduit les	Entreprises au Canada avec des revenus <10 M$, postulant via une institution financière participante. Les fonds doivent être

PROGRAMME / INCITATIF	TYPE	FOURNISSEUR	AVANTAGE	POINTS SAILLANTS DE L'ADMISSIBILITÉ
			garanties nécessaires pour que les PME obtiennent des prêts bancaires.	destinés à l'équipement, à l'immobilier ou aux améliorations locatives (pas uniquement au fonds de roulement).
Financement BDC	Prêt	Fédéral (BDC)	Divers programmes de prêts : prêts de fonds de roulement jusqu'à 100 k$ en ligne ; prêts de projets plus importants, souvent avec des conditions flexibles (p. ex. remboursements saisonniers). Initiatives spéciales comme un **fonds de 500 M$ à faible intérêt pour les secteurs touchés par les tarifs douaniers**(Source: rcgt.com). Options à 0 % d'intérêt dans certains programmes (PACN).	Toutes les PME canadiennes. La BDC se concentre sur les entreprises viables ; prêts de démarrage via le partenariat Futurpreneur. La BDC peut exiger un plan d'affaires et des projections solides. Moins axé sur les garanties que les banques traditionnelles.
Fonds locaux (FLI / PME MTL)	Prêt / Microprêt	Québec (Local – MRC / villes)	Prêts aux petites entreprises (généralement 5 k$–50 k$). Intérêt plus bas (souvent ~6-10 %), parfois paiements différés. Par exemple, un **moratoire de 6 mois a été accordé sur les prêts FLI en 2025** pour l'allégement (Source: rcgt.com).	Entrepreneurs de la région/municipalité spécifique. Startups et micro-entreprises souvent admissibles. Doit démontrer un impact économique local (emplois, services).
Programme de démarrage Futurpreneur (Source: bofu.ca) (Source: bofu.ca)	Prêt + Mentorat	Organisme sans but lucratif (soutenu par le fédéral)	Jusqu'à 60 k$–75 k$ en prêts pour les jeunes entrepreneurs (intérêt ~ taux préférentiel +3, intérêts seulement la 1ère année). Comprend 2 ans de	Nouvelles entreprises dirigées par des personnes âgées de 18 à 39 ans. Doit être résident canadien,

PROGRAMME / INCITATIF	TYPE	FOURNISSEUR	AVANTAGE	POINTS SAILLANTS DE L'ADMISSIBILITÉ
			mentorat (Source: bofu.ca). Aucune garantie requise.	avoir un plan d'affaires viable et s'engager à temps plein dans l'entreprise.
Subvention salariale – Emplois d'été Canada	Subvention salariale	Fédéral (Service Canada)	50 % du salaire minimum (taux du Québec) remboursé pour l'embauche de jeunes pendant l'été (100 % pour les OSBL). Durée jusqu'à 8–12 semaines.	PME, OSBL, municipalités peuvent postuler. Doit embaucher des jeunes de 15 à 30 ans qui sont citoyens canadiens/résidents permanents pour des postes d'été. Candidature généralement en hiver pour l'été suivant.
Subvention salariale – Stages pour les jeunes (PFET)	Subvention salariale	Fédéral (EDSC via partenaires)	50 % des salaires (jusqu'à 5 k$) pour les stages étudiants ; 70 % (jusqu'à 7 k$) si l'étudiant fait partie d'un groupe sous-représenté. Peut être pour des périodes de travail de 4 à 6 mois.	Employeurs privés ou sans but lucratif créant un nouveau stage/placement coopératif pour un étudiant dans un programme postsecondaire reconnu. De nombreux domaines (TI, affaires, vert, etc.) sont admissibles par le biais de différentes organisations de prestation.

PROGRAMME / INCITATIF	TYPE	FOURNISSEUR	AVANTAGE	POINTS SAILLANTS DE L'ADMISSIBILITÉ
Formation en milieu de travail Québec (MFOR) (Source: hellodarwin.com)	Subvention pour les coûts de formation	Québec (Ministère de l'Emploi)	Généralement 50 % des coûts de formation admissibles (max. 100 k$ par entente) (Source: hellodarwin.com)(Source: hellodarwin.com). Jusqu'à 100 % pour la formation aux compétences de base dans des cas spéciaux (Source: hellodarwin.com). Couvre les honoraires des formateurs, le matériel et parfois les salaires des stagiaires.	Employeurs québécois (privés, sans but lucratif, même travailleurs autonomes) ayant besoin de perfectionner leur personnel. Doit soumettre un plan de formation et obtenir une approbation. Les employés doivent satisfaire à certains critères (légalement employés au QC, etc.).
PRIIME (Intégration en emploi)	Subvention salariale	Québec (Emploi-Québec et partenaires)	Subvention souvent ~50 % des salaires pendant jusqu'à 30 semaines, plus un montant forfaitaire pour les coûts de formation, pour embaucher un nouvel immigrant ou une minorité visible pour son premier emploi au Québec.	Employeurs québécois embauchant une personne admissible (immigrant récent ou minorité avec certains critères de chômage). Candidature généralement via un centre local d'emploi.
Formation en apprentissage (Fédéral)	Subvention (à l'employeur)	Fédéral (EDSC)	Subvention incitative allant jusqu'à 5 000 $ par apprenti par an (pour les 2 premières années) aux employeurs embauchant des apprentis dans les métiers Sceau rouge. (Remplace l'ancien Crédit d'impôt pour l'embauche d'apprentis). Un montant additionnel de 5 000	Employeurs dans les métiers (construction, métiers industriels, manufacturiers) qui embauchent et forment des apprentis de première ou deuxième année. L'apprenti doit

PROGRAMME / INCITATIF	TYPE	FOURNISSEUR	AVANTAGE	POINTS SAILLANTS DE L'ADMISSIBILITÉ
			$ si l'apprenti fait partie d'un groupe sous-représenté.	progresser dans sa formation pour que l'employeur reçoive la subvention.
Stages Mitacs Accélération	Remboursement des coûts	Fédéral-Provincial (Mitacs)	Généralement une subvention de 7 500 $ pour un stage de recherche de 15 000 $ pour étudiants aux cycles supérieurs. L'entreprise paie 7 500 $, Mitacs complète pour payer l'étudiant 15 k$ pour un projet de 4 à 6 mois (ou des forfaits plus importants pour des projets plus longs).	Entreprises à but lucratif ou organismes sans but lucratif admissibles en partenariat avec un chercheur/étudiant universitaire canadien. Le projet doit avoir une composante de recherche. Candidature continue, supervision académique requise.

Tableau 2 : Exemples de programmes sectoriels spécifiques

SECTEUR	PROGRAMME / INCITATIF	DESCRIPTION ET AVANTAGES	SOURCE / NOTES
Technologie	**Subventions PARI** (CNRC)	Finance 60 à 80 % des coûts de main-d'œuvre des projets de R&D pour l'innovation technologique. Généralement utilisé par les startups de logiciels, d'IA, de biotechnologie pour le développement de produits (Source: funding.ryan.com) (Source: funding.ryan.com).	*Source :* Aperçu du PARI-CNRC (Source: funding.ryan.com) (Source: funding.ryan.com).
	Crédit d'impôt pour le commerce électronique (CDAE)	Crédit d'impôt remboursable de 30 % sur les salaires TI (max. 25 k$ par employé), soutenant les entreprises de logiciels et de services TI (Source: ayming.ca).	*Source :* Investissement Québec / Ayming (Source: ayming.ca).
	Programme canadien d'adoption numérique	Subventions : micro-subvention de 2 400 $ pour le commerce électronique ; 15 k$ pour la stratégie numérique. Prêt sans intérêt jusqu'à 100 k$ pour la mise en œuvre.	*Source :* Innovation, Sciences et Développ. écon. Canada (annonce de 2022, Canada.ca). Le PACN est ouvert aux PME de tous les secteurs pour l'adoption technologique.

| | **Prêts de démarrage (Futurpreneur + BDC)** | Jusqu'à 60 000 $ – 75 000 $ en financement de démarrage pour les jeunes entrepreneurs technologiques, plus 2 ans de mentorat (Source: bofu.ca). Aide au lancement de startups technologiques avant le financement par capital de risque. | *Source :* Futurpreneur Canada (Source: bofu.ca) et annonce ministérielle d'augmentation (Source: canada.ca). | | **Fabrication** | **Chantier Productivité (ESSOR)** | Prêts sans intérêt et certaines contributions non remboursables pour les investissements en productivité > 100 000 $. Les projets > 10 M$ ayant un impact exceptionnel sur la productivité peuvent obtenir une subvention partielle (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com). | *Source :* Actualités RCGT – Faits saillants du budget du Québec 2025 (Source: rcgt.com)(Source: rcgt.com). | | | **Crédits d'impôt à l'investissement (C3i)** | Crédit d'impôt remboursable (environ 10-20 %) pour les investissements en équipements de fabrication et de transformation (variation du taux régional). Réduit le coût des nouvelles machines. | *Source :* Ayming Canada – mentionne l'incitatif fiscal « C3i » du QC (Source: ayming.ca). Note : sous réserve de la poursuite budgétaire. | | | **Programme STIQ Podium** | Subvention jusqu'à 75 % pour le conseil, la formation visant à améliorer les processus de fabrication et la gestion de la chaîne d'approvisionnement (Source: bofu.ca)(Source: bofu.ca). | *Source :* Bofu (description du programme STIQ Podium) (Source: bofu.ca)(Source: bofu.ca). | | | **Programmes d'exportation (PSCE, CanExport)** | Subventions jusqu'à 50 % pour les plans d'exportation, par exemple, PSCE 25 000 $ – 250 000 $ provincial (Source: hellodarwin.com) ; CanExport fédéral jusqu'à 100 000 $ (Source: deleguescommerciaux.gc.ca), pour aider les fabricants à pénétrer de nouveaux marchés. | *Sources :* PSCE Québec (Source: hellodarwin.com) ; guide CanExport (Source: deleguescommerciaux.gc.ca). | | **Tourisme** | **Programme de croissance du tourisme (DEC)** | A fourni un financement (maintenant terminé) aux PME touristiques pour améliorer les attractions – par exemple, des projets de tourisme rural, avec un total de 21 M$ au QC, visant à attirer des visiteurs externes (Source: canada.ca). Les

subventions couvraient généralement plus de 50 % des coûts du projet. | *Source :* Programme de croissance du tourisme de la DEC (Source: canada.ca)(Source: canada.ca). | | | **Initiatives de relance touristique du Québec** | Aide provinciale aux festivals/événements (subventions pour couvrir une partie des coûts admissibles pour ceux qui stimulent le tourisme) (Source: hellodarwin.com). Soutien à la modernisation des sites touristiques via le PADAT (prêts ou subventions). | *Source :* Aperçu des subventions touristiques helloDarwin (Source: hellodarwin.com). Conditions spécifiques du programme via les communiqués du ministère du Tourisme du Québec. | | | **Subventions salariales (saisonnières)** | Par exemple, Emplois d'été Canada – de nombreux opérateurs touristiques l'utilisent pour le personnel estival (50 % du salaire couvert). Également, des stages potentiels du PSST pour des postes de gestion en tourisme/hôtellerie (subvention salariale jusqu'à 70 %). | *Source :* Service Canada (détails du programme EÉC sur la couverture salariale). Également, RH Tourisme Canada pour le PSST en tourisme (info programme 2021). | | **Agriculture** | **Programmes de la PAC durable** (Québec-MAPAQ) | Subventions à coûts partagés pour l'innovation agricole, les pratiques environnementales et le développement des marchés. Par exemple, des subventions jusqu'à 50 % pour l'équipement d'agriculture de précision ou 70 % pour les projets de développement durable à la ferme (les plafonds varient). | *Source :* Guides des programmes du MAPAQ dans le cadre du PCAD 2023-28 (par exemple, Prime-Vert, InnovProjet – selon les annonces des programmes agricoles du gouvernement du Québec). | | | **Prêt aux jeunes agriculteurs (FADQ) et rabais d'intérêt** | La FADQ offre des prêts subventionnés aux jeunes agriculteurs (intérêts réduits, report du capital). Également des programmes de rabais d'intérêt, par exemple, le remboursement de 40 % des intérêts sur les prêts pour certains investissements agricoles, réduisant le coût d'emprunt. | *Source :* Documentation de la FADQ (par exemple, Programme d'appui financier à la relève agricole). Informations sur la subvention d'intérêt tirées du rapport annuel de la FADQ. | | | **Agri-marketing / Exportation** | Subventions fédérales Agri-marketing pour les exportateurs agroalimentaires (50 % des coûts de marketing pour pénétrer de nouveaux marchés). Souvent utilisées par les transformateurs alimentaires pour participer à des foires alimentaires internationales, etc. | *Source :* Agriculture et Agroalimentaire Canada – Lignes directrices du Programme Agri-marketing (2018-2023) avec partage des coûts 50/50 jusqu'à des plafonds spécifiques. | | | **Programmes de main-d'œuvre agricole** | Programme fédéral Emploi et Compétences Jeunesse : subvention salariale jusqu'à 50 % pour l'embauche de jeunes en agriculture (80 % si le jeune est autochtone). Le Québec soutient également l'embauche de main-d'œuvre locale pour les fermes via des programmes d'emploi. | *Source :* Communiqué de presse d'AAC (programme EÉCJ pour l'agriculture avec structure de subvention 50 %/80 %, 2020-2021). Informations sur le programme d'emploi agricole saisonnier d'Emploi-Québec (français). | | **Industries créatives** | **Financement SODEC Film/TV** | Combinaison d'investissement en capital et de subventions pour le cinéma/TV québécois. Par exemple, la SODEC peut financer 10-20 % d'un budget de film. Associés à des crédits d'impôt d'environ 32 % de la main-d'œuvre et 15-20 % de Téléfilm, les projets peuvent bénéficier d'environ 60 % de financement public. | *Source :* Brochure du programme SODEC (français) pour le cinéma, et lignes directrices de Téléfilm Canada (illustrant les pourcentages de contribution typiques). | | | **Crédit d'impôt pour le multimédia (jeu vidéo)** | Crédit d'impôt remboursable de 37,5 % sur la main-d'œuvre pour les médias numériques interactifs (Source: ayming.ca). Souvent la plus grande source de financement pour les studios de jeux au QC. Varie en fonction de la main-d'œuvre dépensée – le gouvernement couvre effectivement plus d'un tiers des salaires des développeurs. | *Source :* Ayming Canada sur le crédit d'impôt multimédia du QC (Source: ayming.ca). | | | **Musique et enregistrement sonore** | Crédit d'impôt pour la production d'enregistrements sonores (Québec) environ 35 % des coûts de production et de marketing pour les albums d'artistes québécois (sous réserve de plafonds). De plus, des subventions du Fonds de la musique du Canada pour les entreprises musicales (montants variés). | *Source :* Informations de Revenu Québec sur le crédit d'impôt pour la production d'enregistrements

sonores (bulletin français). Site du Fonds de la musique du Canada pour les composantes de subvention. | | | **Subventions aux arts (Conseil des arts du Canada, CALQ)** | Bien que généralement destinées aux artistes/organisations, les entreprises créatives (ex : éditeurs, firmes de design) peuvent parfois recevoir des subventions de projet des conseils des arts pour l'innovation ou l'exportation de produits culturels. | *Source :* Listes des programmes du Conseil des arts du Canada et du Conseil des arts et des lettres du Québec – pas des subventions économiques en soi, mais pertinentes dans le contexte de l'industrie culturelle. |

Sources : Les informations contenues dans les tableaux ci-dessus proviennent de la documentation officielle des programmes et d'analyses d'experts, telles que citées dans le texte (par exemple, les pages des programmes d'Investissement Québec, les lignes directrices des crédits d'impôt de Revenu Québec, les sites web des programmes fédéraux et les résumés des cabinets de conseil). Pour les conditions détaillées et les dernières mises à jour, les lecteurs sont invités à consulter les sites web des programmes spécifiques référencés (par exemple, les détails des crédits d'impôt de Revenu Québec (Source: revenuquebec.ca)(Source: revenuquebec.ca), les pages des programmes d'Investissement Québec, Canada.ca pour les subventions fédérales comme CanExport (Source: deleguescommerciaux.gc.ca), etc.).

Fin du rapport.

Étiquettes: quebec, financement-pme, subventions-gouvernementales, credits-impot, financement-public, subventions-entreprises, investissement-quebec

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a vibrant and thoughtfully designed workspace ideally situated along the picturesque Lachine Canal in Montreal's trendy Griffintown neighborhood. Just steps away from the renowned Atwater Market, members can enjoy scenic canal views and relaxing green-space walks during their breaks.

Accessibility is excellent, boasting an impressive 88 Walk Score, 83 Transit Score, and a perfect 96 Bike Score, making it a "Biker's Paradise". The location is further enhanced by being just 100 meters from the Charlevoix metro station, ensuring a quick, convenient, and weather-proof commute for members and their clients.

The workspace is designed with flexibility and productivity in mind, offering 24/7 secure access—perfect for global teams and night owls. Connectivity is top-tier, with gigabit fibre internet providing fast, low-latency connections ideal for developers, streamers, and virtual meetings. Members can choose from a versatile workspace menu tailored to various budgets, ranging from hot-desks at $300 to dedicated desks at $450 and private offices accommodating 1–10 people priced from $600 to $3,000+. Day passes are competitively priced at $40.

2727 Coworking goes beyond standard offerings by including access to a fully-equipped, 9-seat conference room at no additional charge. Privacy needs are met with dedicated phone booths, while ergonomically designed offices featuring floor-to-ceiling windows, natural wood accents, and abundant greenery foster wellness and productivity.

Amenities abound, including a fully-stocked kitchen with unlimited specialty coffee, tea, and filtered water. Cyclists, runners, and fitness enthusiasts benefit from on-site showers and bike racks, encouraging an eco-conscious commute and active lifestyle. The pet-friendly policy warmly welcomes furry companions, adding to the inclusive and vibrant community atmosphere.

Members enjoy additional perks like outdoor terraces and easy access to canal parks, ideal for mindfulness breaks or casual meetings. Dedicated lockers, mailbox services, comprehensive printing and scanning facilities, and a variety of office supplies and AV gear ensure convenience and efficiency. Safety and security are prioritized through barrier-free access, CCTV surveillance, alarm systems, regular disinfection protocols, and after-hours security.

The workspace boasts exceptional customer satisfaction, reflected in its stellar ratings—5.0/5 on Coworker, 4.9/5 on Google, and 4.7/5 on LiquidSpace—alongside glowing testimonials praising its calm environment, immaculate cleanliness, ergonomic furniture, and attentive staff. The bilingual environment further complements Montreal's cosmopolitan business landscape.

Networking is organically encouraged through an open-concept design, regular community events, and informal networking opportunities in shared spaces and a sun-drenched lounge area facing the canal. Additionally, the building hosts a retail café and provides convenient proximity to gourmet eats at Atwater Market and recreational activities such as kayaking along the stunning canal boardwalk.

Flexible month-to-month terms and transparent online booking streamline scalability for growing startups, with suites available for up to 12 desks to accommodate future expansion effortlessly. Recognized as one of Montreal's top coworking spaces, 2727 Coworking enjoys broad visibility across major platforms including Coworker, LiquidSpace, CoworkingCafe, and Office Hub, underscoring its credibility and popularity in the market.

Overall, 2727 Coworking combines convenience, luxury, productivity, community, and flexibility, creating an ideal workspace tailored to modern professionals and innovative teams.

AVERTISSEMENT

Ce document est fourni à titre informatif uniquement. Aucune déclaration ou garantie n'est faite concernant l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité de son contenu. Toute utilisation de ces informations est à vos propres risques. 2727 Coworking ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation de ce document. Ce contenu peut inclure du matériel généré avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, qui peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes. Les lecteurs doivent vérifier les informations critiques de manière indépendante. Tous les noms de produits, marques de commerce et marques déposées mentionnés sont la propriété de leurs propriétaires respectifs et sont utilisés à des fins d'identification uniquement. L'utilisation de ces noms n'implique pas l'approbation. Ce document ne constitue pas un conseil professionnel ou juridique. Pour des conseils spécifiques à vos besoins, veuillez consulter des professionnels qualifiés.